



Ville de MOURMELON LE GRAND
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 13 décembre, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire, en vertu de la convocation faite le 6 décembre 2023.

Étaient présents : Jean-Pierre BAUSSART, Florent BORDET, Hervé BOURGERY, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Anne DECORTE, Fabrice GAVROY, Salvatore GRIPPI, Audrey GRZES, Bernard HACHIN, Pascal JALOUX, Michel JOANNES, Christelle LANTENOIS, David LEPINOIS, Martine PANIZO, Virginie PASQUIER, François ROUSSEAU.

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	17
- ayant donné procuration :	4
- votants :	21
- ont voté pour :	21
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

Absents excusés ayant donné procuration

Muriel BABEL-ROCHELLE a donné pouvoir à Virginie PASQUIER.
Sophie BLANC a donné pouvoir à Pascal JALOUX.
Guillaume DORLÉ a donné pouvoir à Christelle LANTENOIS.
Laëtitia TOUILLET a donné pouvoir à Bernard HACHIN.

Étaient absents excusés : Angélique CHAVATTE, Nicolas HAUTIER, Antonio MAGALHAES.

Étaient absents : Bakhta BETTAH, Angélique DUPONT, Frédéric GREBERT, Isabelle GUILLAUMET Nicolas LUTRINGER.

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Délibération N° 2023/12/60

Objet : Débat sur les orientations budgétaires 2024.

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Virginie PASQUIER pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2312-1 et D2312-3,
Vu le rapport sur les orientations budgétaires de l'année 2024,
Entendu la présentation qui en a été faite par le maire,

Le conseil municipal :

Prend acte du débat qui a eu lieu au conseil municipal sur les orientations budgétaires de l'année 2024.

A Mourmelon le Grand, le 14 décembre 2023
Extrait certifié conforme,

Pascal JALOUX

PASCAL JALOUX
2023.12.16 17:51:23 +0100
Ref:20231215_164801_1-1-O
Signature numérique
Maire de Mourmelon-le-Grand



Rapport sur les orientations budgétaires 2024

*
* *

Il est rappelé que, conformément à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales, le budget de la commune est proposé par le maire au conseil municipal qui en débat et le vote.

Préalablement, dans les deux mois précédant ce vote, le maire présente à l'Assemblée un rapport sur les orientations budgétaires, sur les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le présent document constitue ce rapport.

I. Le contexte de la préparation budgétaire

A. Le contexte national et international

Dans sa note de conjoncture du 12 octobre 2023¹, l'INSEE relève que *« l'inflation reflue dans les pays occidentaux, mais elle reste en partie dépendante, entre autres, des fluctuations des cours de l'énergie »*.

La Banque de France² quant à elle, note qu'*« après avoir atteint son pic début 2023, l'inflation totale continuerait de refluer pour s'établir à 4,5 % sur un an au quatrième trimestre de cette année. En effet, les nouvelles hausses des prix de l'énergie de l'été 2023 sont différentes de celles observées en 2022 et seraient, d'après les anticipations actuelles des marchés, temporaires. Au-delà des soubresauts toujours possibles sur les composantes les plus volatiles, l'inflation baisserait clairement sur tout l'horizon de notre prévision, avec une généralisation de la tendance qui s'est enclenchée d'abord sur le prix des biens industriels, puis alimentaires, et qui gagnerait enfin les services. En l'absence de nouveau choc sur les matières premières importées, l'inflation totale reviendrait autour de 2 % en 2025. »*

S'agissant de l'emploi, la Banque de France écrit dans ses projections macroéconomiques³ : *« Nous anticipons un repli modéré de l'emploi, qui s'ajusterait avec retard au ralentissement économique observé depuis fin 2022. Ainsi, le taux de chômage remonterait progressivement sur notre horizon de prévision pour atteindre 7,8 % en 2025, un niveau cependant inférieur à celui qui préexistait avant la crise Covid. »*

Concernant les ménages et les entreprises, elle note⁴ : *« Même si le ressenti reste plus négatif, le pouvoir d'achat des ménages progresserait en moyenne à l'horizon de la prévision grâce essentiellement au rétablissement des salaires réels. La situation des entreprises serait résiliente avec un taux de marge qui resterait légèrement supérieur à celui observé avant la crise du Covid. »*

Elle relève⁵ enfin que *« les ménages ont un taux d'épargne étonnamment élevé au deuxième trimestre 2023, que ne suffisent pas à expliquer les déterminants traditionnels de la consommation (pouvoir d'achat et taux d'intérêt). Cela peut en partie refléter le niveau encore élevé de l'incertitude qui génère de l'épargne de précaution. Une hypothèse également possible serait la sensibilité des ménages à l'effet dit d'encaisses réelles, qui les pousserait à maintenir un flux élevé d'épargne pour compenser l'érosion par l'inflation de leur stock d'épargne existant. En prévision, avec la dissipation de ces deux effets, les ménages diminueraient leur taux d'épargne, ce qui soutiendrait leur consommation à moyen terme. »*

*

¹ INSEE, *Note de conjoncture*, 12 octobre 2023.

² Banque de France, *Projections macroéconomiques France*, 18 septembre 2023, page 1.

³ Banque de France, *Projections macroéconomiques France*, 18 septembre 2023, page 1.

⁴ Banque de France, *Projections macroéconomiques France*, 18 septembre 2023, page 1.

⁵ Banque de France, *Projections macroéconomiques France*, 18 septembre 2023, page 7.

1. S'agissant des principales mesures de la loi de finances pour 2024, il convient de noter que la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition des terrains, des locaux industriels et d'habitation, qui est indexée sur l'inflation, serait comprise entre 4% et 4,5%.

Par ailleurs, un assouplissement des règles de lien entre les taux des taxes foncières est attendu : les variations seraient librement appréciées par les conseils municipaux.

Les exonérations facultatives de taxe foncière sur les propriétés bâties au profit des logements ayant fait l'objet de travaux améliorant leur performance énergétique s'appliqueraient dorénavant de plein droit, charge aux collectivités de les limiter ou les supprimer.

2. S'agissant de la dotation globale de fonctionnement (DGF), son montant est augmenté globalement de 213 683 813 € par rapport à 2023. Les dotations de péréquation (qui vont aux collectivités les plus défavorisées) sont abondées de 220 millions d'euros. La hausse de 190 millions d'euros de la DGF des communes doit permettre à 60% de communes de la voir augmenter en 2024.

3. L'article 7 du projet de loi prévoit la prorogation de six mois des régimes des zones de revitalisation rurale (ZRR), des bassins d'emploi à redynamiser (BER) et des zones de revitalisation des commerces en milieu rural (ZoRCoMiR) qui arrivent à échéance le 31 décembre 2023, soit une prolongation jusqu'au 30 juin 2024. Ils seront remplacés à compter du 1^{er} juillet 2024 par un nouveau dispositif zoné, nommé France Ruralités Revitalisation. Pour mémoire, le territoire de Mourmelon-le-Grand est classé en ZRR.

4. La transition écologique reste au cœur des préoccupations du Gouvernement. Ainsi, ce sont quelque 40 milliards d'euros qui y seront consacrés, avec les priorités suivantes : soutien à la rénovation des logements et des bâtiments, privés ou publics, accompagnement du « verdissement » du parc automobile et incitation au développement d'une offre de transport plus propres et accessibles, soutien à la préservation de la biodiversité, accompagnement de la transition énergétique et soutien à la planification écologique des territoires.

Surtout, le « budget vert » initié par l'Etat en 2020 serait étendu aux collectivités et groupements de plus de 3 500 habitants. Le « budget vert » est un document budgétaire présentant l'impact environnemental des dépenses à partir d'une démarche de cotation. L'amendement déposé par David Valence, député des Vosges, prévoit que le compte administratif ou le compte financier unique des collectivités de plus de 3 500 habitants comportent à compter de l'exercice 2024 un état annexé intitulé « Impact du budget pour la transition écologique ». Il s'agirait de présenter les dépenses d'investissement qui, au sein du budget, contribuent négativement ou positivement à tout ou partie des objectifs de transition écologique de la France, selon un modèle et des modalités d'applications fixés par décret. Le député précise : « *on veut une application sur le compte administratif 2024, et donc laisser le temps aux collectivités, tout au long de l'année 2024, de réfléchir aux investissements qu'elles vont réaliser pour que cela soit présenté dans les documents comptables au printemps 2025* ». Enfin, un autre amendement vise à permettre aux collectivités de cibler et présenter leur « dette verte ». Selon le député, « *l'idée à terme, ce serait de pouvoir proposer aussi des financements spécifiques sur l'endettement vert, par exemple, en demandant à la Caisse des dépôts de se mobiliser de façon assez dynamique sur les investissements de transition écologique en faveur des collectivités* ».

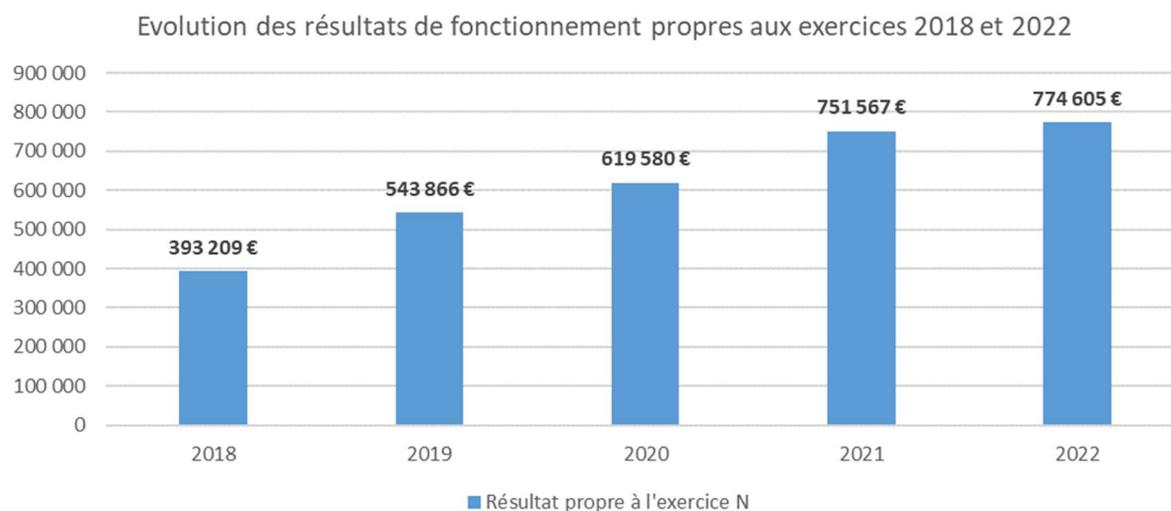
B. Le contexte local

L'un des soucis majeurs, et peut-être même la problématique la plus sensible, serait le passage en-deçà de 5 000 habitants de la population de Mourmelon-le-Grand.

Les chiffres officiels, dans la totalité des composantes de la population (population municipale et population comptée à part), seront communiqués par l'INSEE à la fin de l'année. Aujourd'hui, il est raisonnable de penser que la population totale serait proche de 4 940 habitants.

S'il était avéré que la population passe en-dessous du seuil de 5 000 habitants, la ville pourrait perdre dès 2026 le bénéfice de la dotation de solidarité urbaine. Cette dotation était en 2023 de 621 471 €. Plus exactement, la commune ne serait plus éligible à la dotation de solidarité urbaine, mais elle percevrait en compensation durant neuf ans une garantie qui serait dégressive. L'article L2334-18-3 du code général des collectivités territoriales dispose en effet : « *Lorsqu'une commune cesse d'être éligible à la dotation à la suite d'une baisse de sa population en deçà du seuil minimal fixé au 2° de l'article L. 2334-16, elle perçoit, à titre de garantie pour les neufs exercices suivants, une attribution calculée en multipliant le montant de dotation perçu la dernière année où la commune était éligible par un coefficient égal à 90 % la première année et diminuant ensuite d'un dixième chaque année.* »

Lorsque l'on compare le montant de cette dotation aux excédents de fonctionnement annuellement dégagés ces cinq dernières années, on mesure l'impact qu'elle aurait sur les finances de la ville, en dépit du fait que la baisse du financement serait atténuée sur neuf ans :



Surtout, l'impact serait encore plus important au stade prévisionnel du budget. Car celui-ci a toujours été préparé sur la base d'un excédent très nettement inférieur à son exécution, en raison soit d'une sous-estimation des recettes, soit d'une surestimation des dépenses, soit de la conjonction en vérité des deux facteurs. Une diminution notable des recettes, toutes choses égales par ailleurs au niveau des dépenses, conduirait à des difficultés d'équilibre et de vote du budget primitif ; d'ailleurs, celui qui est préparé pour 2024 est déjà tendu et ne dégage aucun excédent prévisionnel.

La moyenne des recettes de fonctionnement réalisées entre 2016 et 2022 étant de l'ordre de 4 200 000 €, on peut noter d'emblée que la dotation de solidarité urbaine, sur la base d'une moyenne de 585 539 € pour ces mêmes années, représente près de 14% des dites recettes.

En 2023, elle représente 58% du produit des taxes foncières (621 471 € pour 1 066 347 €).

Dans le cas de tensions financières, et en premier lieu budgétaires, l'équilibre « artificiel » du budget primitif par le recours à l'excédent de fonctionnement cumulé ne serait pas la solution la plus judicieuse. D'une part, parce qu'elle ne pourrait être qu'exceptionnelle et provisoire, le temps de mettre en place des solutions pérennes ; d'autre part, parce qu'une partie conséquente de l'excédent est censé participer dans les deux ans à venir à l'autofinancement du nouveau complexe sportif. De surcroît, cette solution exigerait que le budget primitif soit voté au plus tôt vers le mois de mars afin de reprendre par anticipation l'excédent cumulé, alors qu'il a été fait le choix depuis 2023 de l'adopter avant le 1^{er} janvier. On rappellera d'ailleurs que l'article 9 du règlement budgétaire et financier approuvé par le conseil municipal le 11 octobre 2023, vise à équilibrer les dépenses de fonctionnement avec les seules recettes de fonctionnement propres à l'exercice, sans recours à l'excédent cumulé.

Il faut enfin avoir à l'esprit que la perte de la dotation de solidarité urbaine sera peut-être temporaire. Il suffira que la population de Mourmelon-le-Grand repasse au-dessus du seuil de 5 000 habitants, pour que la commune redevienne éligible à la dotation.

Ceci étant dit, il faudra dans tous les cas de figure – y compris donc en cas de maintien de la dotation de solidarité urbaine – tenir compte de nouvelles charges de fonctionnement qui pèseront de façon « rigide » sur le budget de la commune : les intérêts de l'emprunt qui sera contracté pour le financement du nouveau complexe sportif, ainsi que le remboursement de son capital puisqu'il s'agira prioritairement d'autofinancer cette dépense par le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement⁶, d'une part, et des recrutements futurs, et au moins l'embauche d'un technicien à l'horizon d'un an, d'autre part.

⁶ Les montants possibles de ces charges d'emprunt (intérêts et capital) sont envisagés au paragraphe IV dédié à la structure et à la gestion de la dette, page 12.

On retiendra aussi la très forte inflation, ces dernières années, des coûts de l'électricité : une hausse de près de 53% entre 2019 (dépenses réalisées) et 2023 (dépenses prévisionnelles).

Par ailleurs, il faudra également être attentif aux coefficients représentant l'effort fiscal et le potentiel financier propres à la collectivité, alors que celle-ci n'a plus augmenté ses taux d'imposition depuis quasiment un quart de siècle, et les a même diminués d'environ 20% entre 2001 et 2004. L'effort fiscal par exemple a diminué durant ces années, comparativement à celui des communes de la strate de Mourmelon-le-Grand : il est ainsi calculé à 1,115782 sur la fiche individuelle DGF de l'année 2023, alors que celui des collectivités similaires l'est à 1,181642. Or, il faut retenir que moins la pression fiscale est élevée, moins les dotations de péréquation versées par l'Etat (dotation de solidarité rurale, dotation de solidarité urbaine et dotation nationale de péréquation) sont importantes ; l'Etat appliquant en quelque sorte la citation : « Aide-toi, le ciel t'aidera ». A noter cependant que l'effort fiscal est pris en compte dans le calcul des dotations dans la limite de 1,2 pour la dotation de solidarité rurale et 1,3 pour la dotation de solidarité urbaine. Il est donc inutile, à certains égards seulement, d'avoir un effort fiscal et donc une pression fiscale trop élevés.

Pour toutes ces raisons, le conseil municipal pourrait être conduit à envisager dans les années à venir, et peut-être même dès 2024, une hausse de ses taux d'imposition.

II. Les orientations budgétaires

Le budget primitif a été préparé, pour le moment, sur les hypothèses d'évolution suivantes.

A. Les recettes

Il serait envisagé que les principales recettes évoluent comme suit :

1. Les recettes de fonctionnement

a) L'évolution de la fiscalité

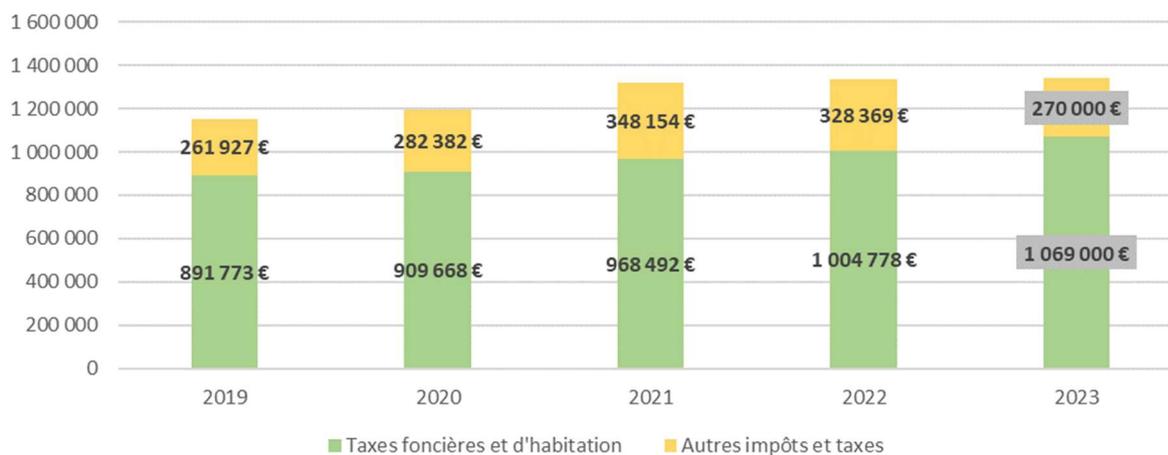
Le produit des taxes foncières ferait l'objet a minima – hors augmentation des taux – d'une prévision en hausse de 4% à 4,5% par rapport à celui issu des bases notifiées par l'Etat en 2023, en adéquation avec la revalorisation des valeurs locatives prévue par la loi de finances pour 2024. Une recette de 1 098 000 € pourrait en conséquence, au minimum, être inscrite au budget primitif 2024, hors hausse des taux d'impôt.

S'agissant des autres impôts et taxes, tel que le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales, le produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité, le produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation ou les droits de place, ils seraient estimés, a priori, aux environs de 290 000 €. Ils étaient prévus à hauteur de 270 000 € au budget primitif 2023.

Si le droit de place applicable aux forains a été révisé par le conseil municipal lors de sa séance du 30 mars 2022, il avait été prévu que les autres droits, applicables par exemple aux commerçants présents sur le marché hebdomadaire, aux camions de vente d'outillage ou encore aux cirques de passage, le soient également. Dans l'attente, ce sera déjà la création d'un nouveau droit de place qui sera soumis au vote de l'Assemblée, applicable aux restaurants ambulants, communément appelés « food-truck ».

L'évolution des recettes fiscales sur les cinq dernières années est la suivante :

Evolution des impôts et taxes entre 2019 et 2023



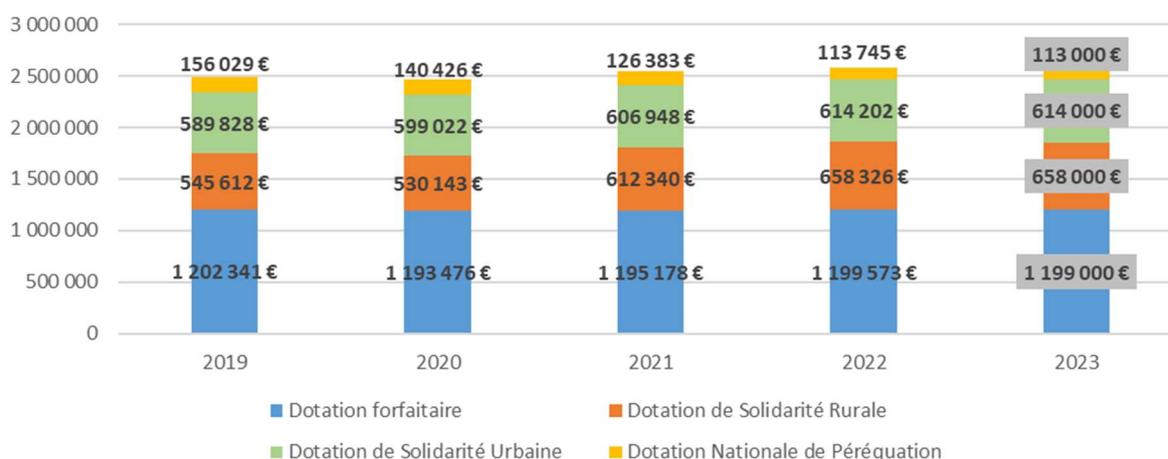
2019-2022 : recettes réelles – 2023 : recettes prévues au budget primitif 2023

b) L'évolution des concours financiers de l'Etat

Les concours financiers de l'Etat feraient l'objet d'une prévision globalement stable, avec un produit de l'ordre de 2 617 000 €.

L'évolution de ces dotations sur les cinq dernières années est la suivante :

Evolution des dotations de l'Etat entre 2019 et 2023



2019-2022 : recettes réelles – 2023 : recettes prévues au budget primitif 2023

Il convient de rappeler que les crédits inscrits au budget primitif 2023 sont inférieurs aux dotations notifiées par l'Etat. Nous pouvons noter, comme le mentionne le tableau ci-dessous, un produit global attendu en 2023 de 2 632 581 € en lieu et place d'une prévision de 2 584 000 €, soit une hausse des recettes de 48 581 €.

Composante de la DGF	Montant estimé au BP 2023	Montant notifié en 2023	Ecart
Dotation forfaitaire	1 199 000	1 200 829	1 829
Dotation de solidarité rurale	658 000	707 910	49 910
Dotation de solidarité urbaine	614 000	621 471	7 471
Dotation nationale de péréquation	113 000	102 371	-10 629
Total	2 584 000	2 632 581	48 581

c) La tarification

Plusieurs tarifs ont été revalorisés en 2021, 2022 et 2023. Il en fut ainsi du prix des locations du centre culturel Napoléon III et de la salle Jacques Aubert, du prix des spectacles et des tarifs des inscriptions aux ALSH. Une nouvelle redevance a même été créée : celle relative au service « Séniors en action ». Ces nouveaux tarifs ont fait l'objet d'une décision du maire, prise en application de la délégation que le conseil municipal lui a consentie.

Le produit issu de la tarification pourrait être de l'ordre de :

- 73 000 € au chapitre 70, pour ce qui est notamment des recettes issues des spectacles, des inscriptions aux ALSH, à « Séniors en action » et au voyage des aînés, ou encore des concessions dans le cimetière ;
- 26 000 € au chapitre 75 pour ce qui relève des locations des salles municipales.

d) Les participations

Les subventions de fonctionnement attendues seraient largement en hausse par rapport aux années précédentes, pour atteindre quelque 158 000 € alors qu'elles étaient de 40 732 € au budget primitif 2023.

Cet écart important trouve son origine dans l'inscription de subventions qui seront perçues pour la réalisation de plusieurs études, mais surtout dans celle des financements de nouveaux services. Citons par exemple, comme subventions nouvelles (services) voire ponctuelles (études) :

- Une subvention de 15 825 € de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) et une autre de 34 373 € de la région, pour la réalisation d'un schéma directeur de l'énergie et d'un schéma directeur du solaire ;
- Une subvention de 2 910 € de cette même fédération, et une autre de 5 820 € de la région, pour la réalisation d'un schéma directeur de l'éclairage public ;
- Une dotation de 40 000 € de l'Etat et une subvention de 12 000 € de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne, pour le financement de France Services ;
- Une dotation de 9 000 € de l'Etat, pour le financement du service de délivrance des cartes nationales d'identité et des passeports.

Pour mémoire, les autres participations, habituelles, sont :

- La subvention de la région (4 610 €) et celle du département (8 900 €), soit un total de de 13 510 €, pour la saison culturelle 2023-2024 ;
- Les participations de la Caisse d'allocation familiale (19 000 €) et celles des communes (6 000 €) dont les enfants fréquentent les ALSH, soit un total de 25 000 €, pour le financement des centres de loisirs.

e) Les contributions versées par la Communauté d'Agglomération

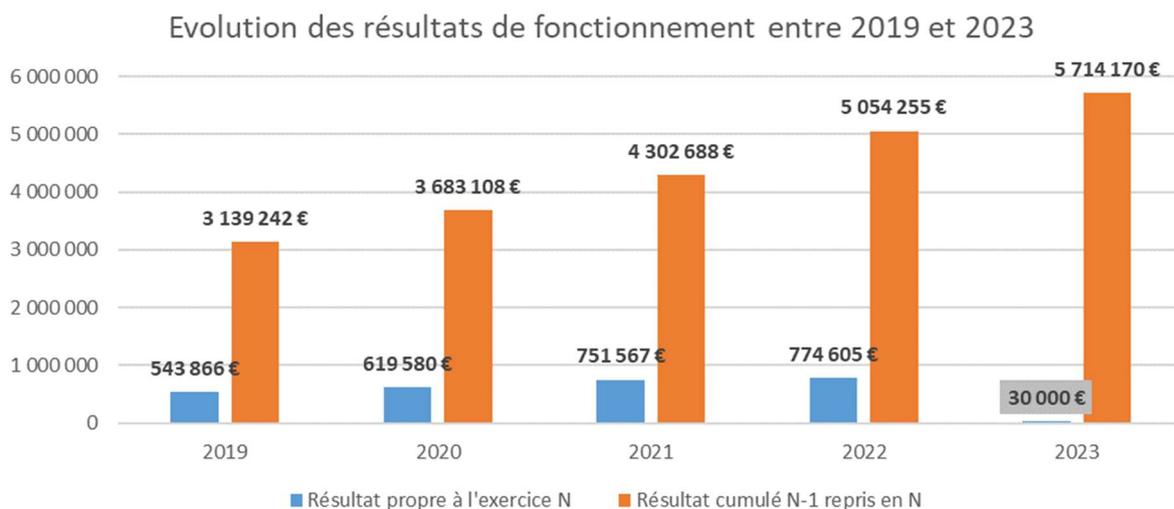
La contribution versée par la Communauté d'Agglomération, en contrepartie du personnel municipal mis à sa disposition et du prêt de l'Espace Léon Bourgeois, serait de l'ordre de 57 000 € : 35 000 € pour la mise à disposition des agents et 22 000 € pour la contribution au fonctionnement du bâtiment. Elle est rappelée ci-après, au paragraphe D relatif aux relations financières entre la commune et l'EPCI.

f) L'excédent reporté

Comme pour le vote du budget primitif 2023, et contrairement aux années antérieures, l'excédent cumulé de fonctionnement ne sera pas repris par anticipation dans le budget primitif 2024.

Cependant, pour simple mémoire, il peut être rappelé que l'excédent de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2022, qui sera repris en 2023 pour venir s'ajouter à l'excédent propre de l'année 2024, est de 5 714 170,26 €.

En tout état de cause, et pour information, l'évolution des résultats de fonctionnement sur les cinq dernières années est la suivante :



Le résultat propre à l'exercice 2023 de 30 000 € correspond au crédit inscrit à la ligne 023 du budget primitif 2023.

En conclusion, il peut être envisagé des recettes de fonctionnement d'environ 4 530 000 € ; elles étaient de 4 285 492 € au budget primitif 2023.

La progression des recettes prévisionnelles, d'environ 215 000 €, se situe principalement :

- Au niveau du chapitre 70 (+ 30 000 €), avec des redevances à caractère culturel (spectacles) et de loisir (ALSH) en hausse de 9 500 €, un remboursement de charges de personnel par le centre communal d'action sociale supérieur de 9 000 €, et une participation aux frais de fonctionnement de l'Espace Léon Bourgeois versée par la Communauté d'Agglomération plus importante de 6 000 € ;
- Au niveau du chapitre 73 (+ 69 000 €), avec un produit des taxes foncières plus élevé de 29 000 €, des taxes additionnelles aux droits de mutation plus importantes de 20 000 €, et des taxes sur la consommation finale d'électricité supérieures de 20 000 € ;
- Au niveau du chapitre 74 (+ 167 000 €), avec une dotation de solidarité rurale plus élevée de 49 000 €, une dotation de solidarité urbaine supérieure de 6 000 €, et surtout des participations et subventions en hausse d'environ 112 000 € (158 000 € imaginés en 2024, contre 45 732 € au budget primitif 2023) ; d'autres recettes étant par ailleurs en hausse ou en baisse.

2. Les recettes d'investissement

La principale recette d'investissement proviendrait, cette année encore, d'un emprunt, qui aurait à nouveau pour but d'équilibrer la section d'investissement dans l'attente de la reprise des excédents de fonctionnement 2023, lesquels participeront à l'autofinancement. En d'autres termes, cet emprunt ne serait pas entièrement réalisé⁷ et son montant diminuerait lors du vote du budget supplémentaire 2024. Bien entendu, comme cela a déjà été formulé à plusieurs reprises, notamment lors des débats sur les orientations budgétaires 2021, 2022 et 2023, un ou plusieurs emprunts seront à terme contractés en vue de financer les gros investissements à venir, dont ceux relatifs au nouveau complexe sportif. L'emprunt qui serait provisoirement inscrit au budget primitif 2024 serait de l'ordre de 5 500 000 €.

Des subventions, d'ores-et-déjà notifiées, seraient inscrites à hauteur de 380 000 €. Elles concerneraient le projet de construction du complexe sportif (240 000 €) et les démolitions d'immeubles rue du Général Gouraud (140 000 €).

Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) serait de l'ordre de 65 000 €.

⁷ Un emprunt dédié au financement du complexe sportif serait toutefois contracté et réalisé dès l'exercice 2024, avec des versements de fonds qui s'étaleraient sur 2024 et 2026.

Le produit de la taxe d'aménagement pourrait être d'environ 35 000 €.

Il n'y aurait aucun virement de la section de fonctionnement. Il n'en serait prévu un qu'à l'occasion du vote du budget supplémentaire 2024, l'autofinancement n'étant alors assuré qu'au travers des excédents de fonctionnement cumulés.

Les dotations aux amortissements, qui participent aussi à l'autofinancement des investissements, sont estimées à 270 000 €.

Il en résulterait des recettes totales d'investissement pouvant approcher 6 230 000 €, égales aux dépenses.

B. Les dépenses

1. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement seraient de l'ordre de 4 260 000 € ; elles étaient de 4 050 492 € au budget primitif 2023.

Les charges à caractère général seraient d'environ 1 200 000 €, alors qu'elles étaient de 1 141 520 € au budget primitif 2023.

Les charges de personnel seraient proches de 1 990 000 €, alors qu'elles étaient de 1 825 616 € au budget primitif 2023. Cette augmentation trouve son origine dans la création de nouveaux postes (notamment pour le service de délivrance des titres sécurisés, pour France Services et pour le Relais Petite Enfance), mais aussi dans la revalorisation du point d'indice de rémunération.

Les atténuations de produits (attribution de compensation et FNGIR) seraient équivalentes à 2023, soit 686 719 €.

Les autres charges de gestion courante (indemnités des élus, subventions de fonctionnement et droits d'utilisation de l'informatique en nuage, principalement) seraient proches de 390 000 €, alors qu'elles étaient de 350 637 € au budget primitif 2023.

S'agissant des dépenses d'ordre de fonctionnement, comme évoqué plus haut, il n'y aurait normalement aucun virement à la section d'investissement et les dotations aux amortissements seraient d'environ 270 000 €.

Finalement, les dépenses totales de fonctionnement seraient de l'ordre de 4 530 000 €, égales aux recettes.

Il convient de relever que les crédits d'ajustement ne seraient que d'environ 5 000 €, alors qu'ils étaient de 80 062 € au budget primitif 2023. Pour mémoire, ces crédits ont pour objectif de faire face à la hausse de certains postes de dépenses (inflation, sous-estimation des coûts, etc.). De la même manière, aucun crédit pour dépenses imprévues ne serait inscrit en 2024⁸, alors qu'il en était prévu un à hauteur de 10 000 € au budget primitif 2023.

⁸ A noter toutefois que les dépenses imprévues, dans le cadre de la nomenclature M. 57, devraient être inscrits s'il en était prévu en section de fonctionnement dans une autorisation d'engagement.

2. Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement seraient d'environ 6 230 000 €.

Les principaux crédits seraient affectés aux investissements suivants, les montants étant arrondis et toutes taxes comprises :

- Les études et le lancement de la construction du complexe sportif : 4 118 000 € ;
- Le remplacement de l'éclairage public : 276 000 € ;
- L'aménagement paysager du square du lotissement « Buisson Filot II » : 196 000 € ;
- Les études de géothermie au gymnase du Terme Hilaire : 44 000 € ;
- Divers travaux d'entretien sur les bâtiments publics : 42 000 € ;
- La démolition des bâtiments situés 15, 18 et 19 rue du Général Gouraud : 255 000 € ;
- L'acquisition ou le renouvellement de matériels de sonorisation au CCN III : 75 000 € ;
- La construction d'un espace de stockage au centre culturel Napoléon III : 87 000 € ;
- Le schéma directeur « énergie », ainsi que l'audit et le pré-diagnostic énergétiques, d'une part, et le schéma directeur « solaire », d'autre part : 36 000 € ;
- La maintenance du stade municipal (régénération hivernale du terrain, engrais) : 10 000 € ;
- Travaux de voirie : 30 000 € ;
- La réalisation d'un « pump track » : 150 000 € ;
- La signalisation horizontale et verticale sur les voies publiques : 16 000 € ;
- Divers travaux dans les logements sis 14 place Léon Bourgeois : 11 000 € ;
- L'acquisition de matériels pour les services techniques : 5 700 € ;
- Le remplacement du sol de l'accueil du pôle public : 75 000 €.

Un crédit de 850 000 € serait inscrit pour l'acquisition de terrains ou d'immeubles : 650 000 € pour l'achat (y compris les frais) des terrains appartenant aux héritiers de M. Roger BEAUFEREY et 200 000 € en provision, s'il devait y avoir des opportunités foncières. S'il advenait toutefois que l'acte de vente des parcelles appartenant à la succession de M. Roger BEAUFEREY était signé, et le prix payé, avant la fin de l'année, le crédit de 650 000 € ne serait alors pas porté au budget primitif 2024.

Les subventions :

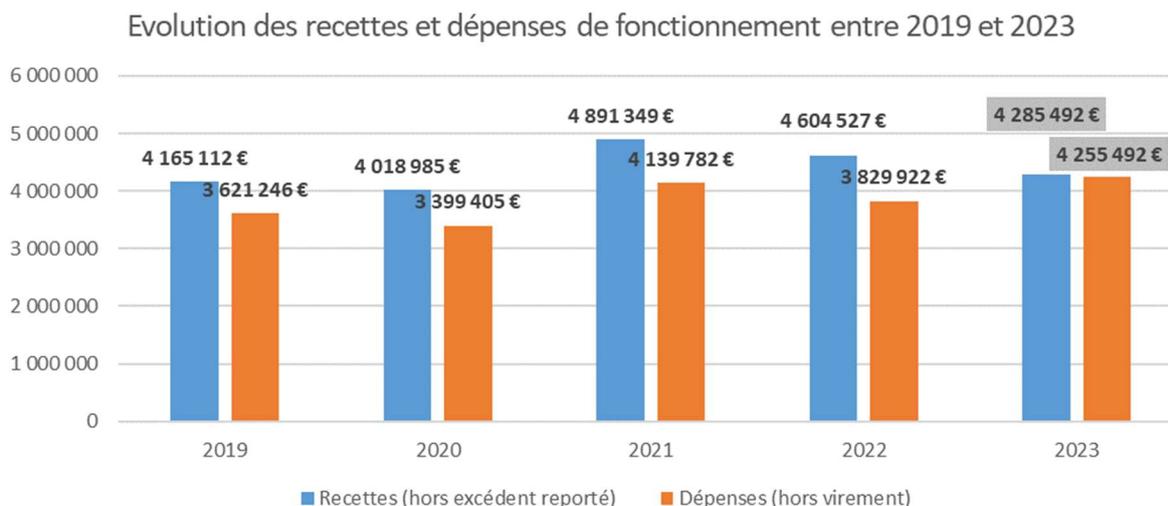
- Subventions pour rénovation de façades : 10 000 € ;
- Pour information, une subvention au budget annexe des cellules commerciales d'environ 700 000 € sera inscrite au budget supplémentaire 2024, comme elle l'a été ces dernières années sans jamais avoir été versée : elle le sera l'an prochain, alors que le budget annexe de la zone d'activité sera clôturé au 31 décembre 2023 (voir l'affaire n° 5 de la note de synthèse relative à la séance du 13 décembre 2023), d'une part, et que son actif et son passif seront transférés au budget annexe des cellules commerciales, d'autre part.

Aucun crédit pour dépenses imprévues ne serait inscrit en 2024⁹, alors qu'il en était prévu un à hauteur de 5 000 € au budget primitif 2023.

⁹ A noter toutefois que les dépenses imprévues, dans le cadre de la nomenclature M. 57, devraient être inscrits s'il en était prévu en section d'investissement dans une autorisation de programme.

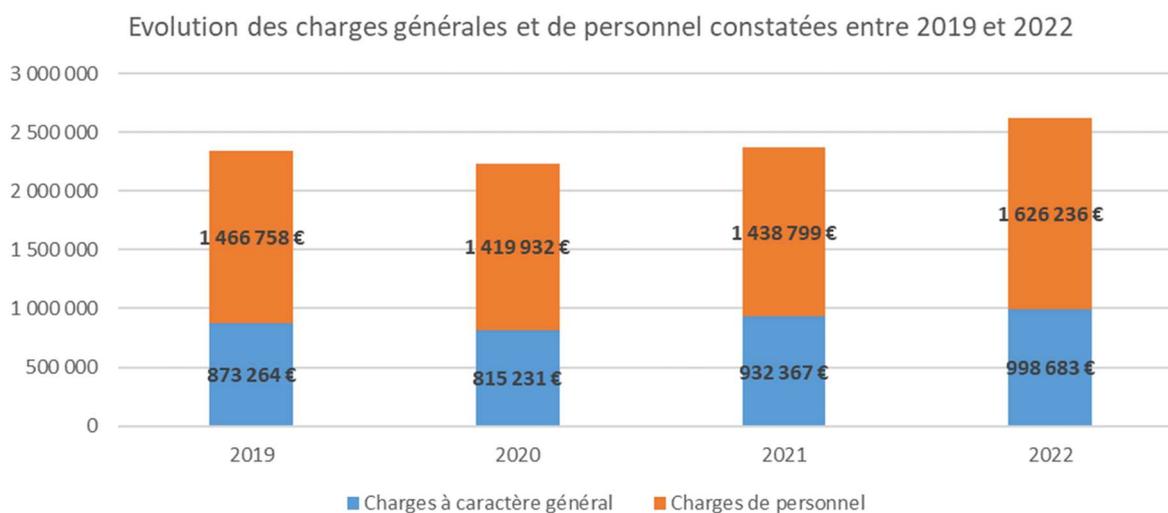
C. L'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement

L'évolution des recettes et dépenses de fonctionnement sur les cinq dernières années est la suivante :



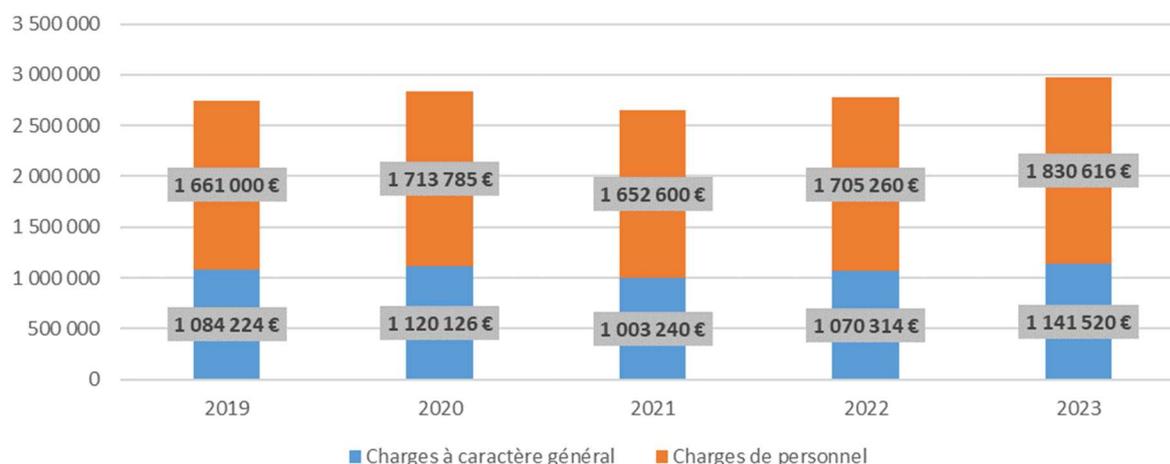
2019-2022 : recettes et dépenses réelles – 2023 : recettes et dépenses prévues au budget primitif 2023

L'évolution des principales charges de fonctionnement sur les quatre dernières années, réellement constatées dans les comptes administratifs, est la suivante :



Il peut être noté que ces dépenses réellement constatées sont toujours inférieures aux prévisions des budgets primitifs, lesquelles figurent ci-dessous :

Evolution des charges générales et de personnel prévues aux BP entre 2019 et 2023



En moyenne, sur les exercices 2019 à 2021, les écarts entre les prévisions de dépenses et leurs réalisations sont de :

- 195 576 €, s'agissant des charges à caractère général ;
- 233 965 €, pour ce qui est des charges de personnel.

L'un des objectifs poursuivis avec la nouvelle méthode de préparation budgétaire fondée sur l'estimation des crédits au travers d'actions et de projets, était de réduire ces écarts. L'atteinte de cet objectif sera surtout appréciable au niveau des charges à caractère général ou encore des autres charges de gestion courante. En effet, les charges de personnel devront toujours prendre en compte des dépenses que l'on sait ou devine ne jamais être réalisées, puisque doivent obligatoirement être inscrits au budget les crédits des postes ouverts au tableau des effectifs, que ces postes soient vacants ou qu'ils soient occupés par des agents en congé de longue maladie ou de longue durée.

En revanche, les charges à caractère général et une partie des autres charges de gestion courante pourront voir leurs prévisions être affinées, sans jamais exclure bien entendu des écarts qui pourraient parfois être importants en raison de circonstances imprévues, tel que l'annulation de manifestations ou le report d'une étude majeure.

S'agissant des charges à caractère général, l'écart entre les prévisions budgétaires (budgets primitifs) et leurs réalisations était :

- En 2019, de 210 960 € ;
- En 2020, de 304 895 €, la crise sanitaire expliquant manifestement l'important écart ;
- En 2021, de 70 873 € ;
- En 2022, de 71 631 €.

L'intérêt d'estimer « au plus près de la réalité » les dépenses de fonctionnement, comme celles d'investissement d'ailleurs, est de ne pas accroître inutilement des recettes pour financer des dépenses qui ne seront jamais exécutées ni reportées, par exemple en augmentant les impôts pour équilibrer le budget ; ou bien d'éviter des arbitrages inutiles entre des actions et projets, pour n'en conserver que certains dans le but de réduire le niveau des dépenses, alors que celles-ci ont été largement surestimées.

Si jusqu'à présent le vote des budgets primitifs avec une reprise anticipée de l'excédent de fonctionnement pouvait, en quelque sorte, « masquer » un sous-équilibre de la section de fonctionnement dont les dépenses sur l'exercice pouvaient être supérieures aux recettes de l'année, il ne peut plus en être ainsi dorénavant. En effet, le vote du budget primitif avant le 1^{er} janvier de l'année concernée, ou même au tout début de l'année, ne permet plus la reprise anticipée de l'excédent de fonctionnement, lequel n'est repris qu'au budget supplémentaire. En conséquence, tout sous-équilibre de la section de fonctionnement au regard de ses recettes et dépenses propres à l'exercice, est maintenant impossible. Une telle situation obligerait à faire des arbitrages entre des dépenses ou à défaut à augmenter les recettes sur lesquelles la collectivité peut agir : les impôts et/ou les tarifs.

La probabilité d'un effet « ciseau », dans les prochaines années, ne peut être exclu au regard du contexte.

S'il s'avérait à l'avenir que les recettes de la section de fonctionnement soient inférieures à ses dépenses, le vote du budget primitif à la fin du mois de mars ou au début du mois d'avril, comme cela était l'usage auparavant, pourrait être finalement rétabli afin de reprendre par anticipation l'excédent. Cette solution ne pourrait être bien évidemment que transitoire.

D. Les relations financières entre la commune et l'EPCI

Les contributions financières réciproques de la ville et de la Communauté d'Agglomération, au titre de l'exercice 2024, seraient les suivantes :

Contributions à la charge de la commune	
Attribution de compensation	570 585 €
Instruction des autorisations du sol	19 995 €
Plan du Mercredi	46 000 €
Total des contributions	636 580 €

Contributions à la charge de l'EPCI	
Personnel municipal mis à disposition	35 000 €
Fonctionnement de l'Espace Léon Bourgeois	22 000 €
Total des contributions	57 000 €

III. Les engagements pluriannuels envisagés

L'autorisation de programme dédiée à la construction du nouveau complexe sportif verra ses crédits de paiement des années 2023 et ultérieures révisés. Le crédit de paiement de l'exercice 2024 serait de 4 118 000 €. Le montant de l'autorisation de programme sera toujours de 10 600 000 €.

L'autorisation de programme dédiée à la mise en place d'un contrat de performance énergétique au gymnase du Terme Hilaire pourrait être réactivée dès le début de l'année 2024, après avoir été suspendue par délibération du 11 octobre 2023. Son montant serait pour le moment maintenu à 2 000 000 €. Le crédit de paiement de l'exercice 2024 serait d'environ 44 000 €.

L'Assemblée sera invitée à délibérer sur ces deux autorisations de programme, en début d'année prochaine, lors du vote du budget primitif 2024.

IV. La structure et la gestion de la dette

Le budget principal de la commune n'enregistre aujourd'hui aucun endettement. Mais comme cela a été signalé à plusieurs reprises, notamment à l'occasion des débats sur les orientations budgétaires des années 2021, 2022 et 2023, un emprunt sera contracté pour assurer le financement du complexe sportif et ne pas trop utiliser les excédents de fonctionnement cumulés. La question du financement d'autres investissements futurs, dont notamment la rénovation énergétique du gymnase du Terme Hilaire et plus généralement du patrimoine bâti de la ville, se posera à un moment donné.

S'agissant du complexe sportif, les financements pourraient être les suivants :

- 1 000 000 € de l'Etat, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ;
- 1 000 000 € de la région Grand Est ;
- 2 000 000 € au minimum du conseil départemental de la Marne ;
- Une aide de l'Agence Nationale du Sport, imaginé aux environs de 250 000 € ;

- Une aide provenant du dispositif *Climaxion*, auquel participent l'ADEME et la région Grand Est, de l'ordre de 10 000 € à 20 000 € ;
- Une aide de l'Agence de l'eau, qui serait au maximum de 800 000 €.

Sur ces bases, le financement pourrait être de l'ordre de 4 000 000 € à 5 000 000 €, pour un coût hors taxes (travaux, honoraires et frais annexes) estimé aujourd'hui à 8 300 000 €, représentant un taux global d'aides compris entre 48% et 60%. Il faut cependant garder à l'esprit, encore aujourd'hui, que ce plan de financement n'est qu'approximatif, d'une part, et peut toujours évoluer, d'autre part.

Ces subventions seraient versées sur plusieurs exercices, au-delà certainement de la réception des travaux, conduisant certainement la collectivité à contracter l'équivalent d'un prêt-relais ; d'autant plus que le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) est lui-même versé avec un décalage de deux ans par rapport aux dépenses d'investissement. Ce FCTVA représenterait environ 1 738 000 € sur la base d'une dépense de 10 600 000 € TTC.

Un emprunt de 3 000 000 € contracté sur une durée de 30 ans, sur la base d'un taux de 4,4% et d'annuités constantes, générerait une charge d'intérêt (dépense de fonctionnement) de 135 000 € la première année et 111 000 € la dixième, par exemple. Le remboursement du capital (dépense d'investissement) représenterait une charge de 49 000 € la première année et 73 000 € la dixième, par exemple. Bien entendu, il serait raisonnable que la dépense d'investissement soit financée par un virement de la section de fonctionnement, et non par les dotations aux amortissements¹⁰ ou d'autres recettes. Il faudrait dès lors considérer, sur ce fondement, que les annuités de l'emprunt, qui seraient durant 30 ans de 184 000 €, doivent être « assumées » par la section de fonctionnement.

Ainsi, chaque million d'euros emprunté, représenterait une charge pour le budget de plus de 61 000 €, pendant 30 ans.

¹⁰ Le fait de ne pas faire supporter aux recettes issues des dotations aux amortissements, le remboursement du capital de l'emprunt, est d'autant plus justifié que le complexe sportif ne sera pas amorti comptablement.

V. Le budget annexe des cellules commerciales et artisanales

Dès lors que le conseil municipal aura décidé de clôturer le budget annexe de la zone d'activité Le Tumoy, comme il y est invité au travers de l'affaire n° 5 qui figure à l'ordre du jour de la présente séance, il ne demeurera à partir de l'exercice 2024 qu'un seul budget annexe, celui dédié aux cellules commerciales et artisanales.

Celui-ci reprendrait l'actif et le passif du budget annexe de la zone d'activité.

Le budget primitif 2024 du budget annexe des cellules commerciales et artisanales pourrait être préparé sur les bases suivantes.

1. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement devrait être équilibrée en dépenses et en recettes à environ 249 000 € HT.

Les recettes comprendraient principalement :

- Le produit des loyers et charges locatives pour respectivement et environ 124 000 € HT et 16 000 € HT, soit un total de 140 000 € HT ;
- Une subvention d'équilibre du budget principal d'environ 15 000 € ;
- La reprise d'une provision constituée pour les loyers et charges locatives impayés de l'entreprise DGM Maintenance et Services, pour 55 360 € ;
- Un transfert d'ordre de la section d'investissement de quelque 38 000 €, correspondant à l'amortissement de subventions perçues.

Soit des recettes réelles de l'ordre de 155 000 € HT, une recette d'ordre mixte de 55 360 € et une recette d'ordre de 38 000 €.

Les dépenses seraient principalement constituées :

- D'un crédit d'environ 48 000 € au chapitre 011 (Charges à caractère général), dont quelque 5 000 € dédiés à la maintenance des cellules, 8 000 € pour le règlement d'honoraires au titre d'actions contentieuses qui seraient intentées à l'encontre de débiteurs défaillants, et 26 000 € pour le paiement des taxes foncières ;
- D'un crédit de 55 360 € au chapitre 65 (Autres charges de gestion courante) en vue d'admettre en non-valeur les créances détenues sur l'entreprise DGM Maintenance et Services, qui fait l'objet d'une liquidation judiciaire ;
- Des dotations aux amortissements d'environ 145 000 €, qui intègrent l'amortissement des trois dernières cellules construites, auparavant comprises dans l'actif du budget annexe de la zone d'activité.

Soit des dépenses réelles d'environ 48 000 € HT, une dépense d'ordre mixte de 55 360 € et une dépense d'ordre de 145 000 €.

Le budget annexe des cellules commerciales et artisanales apparaît donc, à partir de l'exercice 2024, déficitaire, les dépenses de fonctionnement étant supérieures de quelque 15 000 € aux recettes. Cela est dû à la hausse des dépenses d'ordre qui trouve son origine dans le début de l'amortissement des trois dernières cellules construites.

Ce déséquilibre budgétaire, qui avait été évoqué dans le rapport sur les orientations budgétaires 2022, pourrait perdurer plusieurs années, s'il s'avérait que le montant de plusieurs amortissements devant être régularisés (montant qui n'a pas encore été calculé précisément) était supérieur à la charge d'amortissement des cinq cellules construites en 2009 (65 636 €), charge qui quant à elle doit disparaître normalement dès 2025.

2. La section d'investissement

La section d'investissement serait votée avec un suréquilibre d'environ 179 000 €, les recettes pouvant être de l'ordre de 265 000 € et les dépenses proches de 86 000 €.

Les recettes comprendraient :

- Le produit des cessions des terrains restant en vente, pour 120 000 € HT ; à noter que la parcelle cadastrée AD 59 doit normalement être achetée en 2024 par la société EMPREINTES, qui proposera des services funéraires animaliers, conformément au compromis de vente signé le 11 juillet 2023 ;
- Une recette d'ordre de quelque 145 000 €, représentant les dotations aux amortissements.

Les dépenses seraient principalement constituées :

- D'une provision de 10 000 € HT pour des travaux sur les cellules ;
- Du remboursement à hauteur de 35 640 € du capital de l'emprunt contracté pour l'achat en 2018 du bâtiment industriel ;
- D'un crédit de 2 000 € pour la restitution de dépôts de cautionnement versés par des entreprises locataires de cellules, qui les quitteraient ; à noter que la société MORENO CHAUFFAGE SERVICES a rendu le 1^{er} décembre 2023 les clés du local qu'elle louait depuis le 5 juin 2019 ;
- D'un transfert d'ordre vers la section de fonctionnement d'environ 38 000 €, correspondant à l'amortissement de subventions perçues.

Soit des dépenses réelles d'environ 47 640 € HT et une dépense d'ordre de 38 000 €.

Il convient de noter que les excédents ou déficits cumulés de fonctionnement et d'investissement du budget annexe de la zone d'activité Le Tumoy, constatés au 31 décembre 2023, seront repris dans le budget annexe des cellules commerciales, normalement lors du vote de son budget supplémentaire.

A priori, il devrait ressortir à cette date un excédent de fonctionnement de 26 575,93 € et un déficit d'investissement de 708 188,94 €. Ce dernier sera assumé par le budget principal. Il pourrait être cependant réduit d'environ 200 000 €, somme qui correspondrait au versement d'un crédit de TVA sollicité auprès du service des impôts des entreprises.

3. La structure et la gestion de la dette

La dette est toujours composée du seul emprunt de 285 100 € d'une durée de 96 mois, à taux fixe de 0,74%, contracté pour l'acquisition en 2018 du bâtiment industriel, et représentant un remboursement annuel en capital de 35 637,52 €. Les intérêts à verser en 2024 seront de 481,10 €. La dernière échéance sera versée en janvier 2026, pour 8 909,22 € en capital et 16,04 € en intérêts.

*
* *



Ville de MOURMELON LE GRAND
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 13 décembre, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire, en vertu de la convocation faite le 6 décembre 2023.

Étaient présents : Jean-Pierre BAUSSART, Florent BORDET, Hervé BOURGERY, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Anne DECORTE, Fabrice GAVROY, Salvatore GRIPPI, Audrey GRZES, Bernard HACHIN, Pascal JALOUX, Michel JOANNES, Christelle LANTENOIS, David LEPINOIS, Martine PANIZO, Virginie PASQUIER, François ROUSSEAU.

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	17
- ayant donné procuration :	4
- votants :	21
- ont voté pour :	21
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

Absents excusés ayant donné procuration

Muriel BABEL-ROCHELLE a donné pouvoir à Virginie PASQUIER.
Sophie BLANC a donné pouvoir à Pascal JALOUX.
Guillaume DORLÉ a donné pouvoir à Christelle LANTENOIS.
Laëtitia TOUILLET a donné pouvoir à Bernard HACHIN.

Étaient absents excusés : Angélique CHAVATTE, Nicolas HAUTIER, Antonio MAGALHAES.

Étaient absents : Bakhta BETTAH, Angélique DUPONT, Frédéric GREBERT, Isabelle GUILLAUMET Nicolas LUTRINGER.

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Délibération N° 2023/12/61

Objet : Budget principal –
Décision modificative n° 2

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Virginie PASQUIER pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1612-4, L1612-11, L2312-1 et L2312-2,

Considérant la nécessité de modifier le budget principal, afin d'ajuster les prévisions de crédits,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide de modifier le budget principal, qui peut être résumé comme suit, avec un suréquilibre de la section de fonctionnement de 4 674 107 € :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement		
Avant décision modificative n° 2	5 487 427 €	10 066 844 €
Décision modificative n° 2	15 000 €	109 690 €
Après décision modificative n° 2	5 502 427 €	10 176 534 €
Section d'investissement		
Avant décision modificative n° 2	4 136 685 €	4 136 685 €
Décision modificative n° 2		
Après décision modificative n° 2	4 136 685 €	4 136 685 €

A Mourmelon le Grand, le 14 décembre 2023
Extrait certifié conforme,



Pascal JALOUX

PASCAL JALOUX
2023.12.16 17:51:15 +0100
Ref:20231215_165003_1-1-O
Signature numérique
Maire de Mourmelon-le-Grand

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - VILLE DE MOURMELON LE GRAND (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21510361500138

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE
CHALONS-EN-CHAMPAGNE

M. 14

Décision modificative 2 (3)

Voté par nature

BUDGET : VILLE DE MOURMELON LE GRAND (4)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	27
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	31
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	52
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	82
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	83
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	85

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 51388	VILLE DE MOURMELON LE GRAND VILLE DE MOURMELON LE GRAND	DM 2023
----------------------------	--	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	5 150
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	15
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
2 235 615,00	3 429 091,00	432,84	1 040,79

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	803,35	935,00
2	Produit des impositions directes/population	207,06	507,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	866,30	1 133,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	647,94	305,00
5	Encours de dette/population	0,00	860,00
6	DGF/population	511,18	153,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	44,13 %	56,00 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	92,79 %	90,10 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	74,79 %	27,00 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	76,00 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (2) les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- avec (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	15 000,00	109 690,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		15 000,00	109 690,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	0,00	0,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		0,00	0,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	15 000,00	109 690,00
----------------------------	-----------	------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	1 203 760,00	0,00	0,00	0,00	1 203 760,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 825 616,00	0,00	0,00	0,00	1 825 616,00
014	Atténuations de produits	696 719,00	0,00	0,00	0,00	696 719,00
65	Autres charges de gestion courante	364 261,00	0,00	0,00	0,00	364 261,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		4 090 356,00	0,00	0,00	0,00	4 090 356,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	17 900,00	0,00	15 000,00	15 000,00	32 900,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	3 990,00	0,00	0,00	0,00	3 990,00
022	Dépenses imprévues	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		4 122 246,00	0,00	15 000,00	15 000,00	4 137 246,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	1 063 981,00	0,00	0,00	0,00	1 063 981,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	296 200,00	0,00	0,00	0,00	296 200,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 360 181,00	0,00	0,00	0,00	1 360 181,00
TOTAL		5 482 427,00	0,00	15 000,00	15 000,00	5 497 427,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 497 427,00
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	66 800,00	0,00	0,00	0,00	66 800,00
70	Produits services, domaine et ventes div	188 300,00	0,00	25 730,00	25 730,00	214 030,00
73	Impôts et taxes	1 336 347,00	0,00	59 000,00	59 000,00	1 395 347,00
74	Dotations et participations	2 678 667,00	0,00	24 960,00	24 960,00	2 703 627,00
75	Autres produits de gestion courante	77 660,00	0,00	0,00	0,00	77 660,00
Total des recettes de gestion courante		4 347 774,00	0,00	109 690,00	109 690,00	4 457 464,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	3 990,00	0,00	0,00	0,00	3 990,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		4 351 764,00	0,00	109 690,00	109 690,00	4 461 454,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	910,00	0,00	0,00	0,00	910,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		910,00	0,00	0,00	0,00	910,00
TOTAL		4 352 674,00	0,00	109 690,00	109 690,00	4 462 364,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	5 714 170,00
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 176 534,00
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	1 359 271,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.
 (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
 (3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	122 781,00	0,00	0,00	0,00	122 781,00
204	Subventions d'équipement versées	709 186,00	0,00	0,00	0,00	709 186,00
21	Immobilisations corporelles	2 300 671,00	0,00	0,00	0,00	2 300 671,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	913 447,00	0,00	0,00	0,00	913 447,00
	Total des dépenses d'équipement	4 046 085,00	0,00	0,00	0,00	4 046 085,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
	Total des dépenses financières	7 500,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers(8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	4 053 585,00	0,00	0,00	0,00	4 053 585,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (4)</i>	<i>910,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>910,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales (4)</i>	<i>82 190,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>82 190,00</i>
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	83 100,00	0,00	0,00	0,00	83 100,00
	TOTAL	4 136 685,00	0,00	0,00	0,00	4 136 685,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 136 685,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 983 987,00	0,00	0,00	0,00	1 983 987,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 983 987,00	0,00	0,00	0,00	1 983 987,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	106 591,00	0,00	0,00	0,00	106 591,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	114 689,00	0,00	0,00	0,00	114 689,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	425 030,00	0,00	0,00	0,00	425 030,00
	Total des recettes financières	646 310,00	0,00	0,00	0,00	646 310,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	2 630 297,00	0,00	0,00	0,00	2 630 297,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement (4)</i>	<i>1 063 981,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>1 063 981,00</i>
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (4)</i>	<i>296 200,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>296 200,00</i>

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
041	Opérations patrimoniales (4)	82 190,00		0,00	0,00	82 190,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 442 371,00		0,00	0,00	1 442 371,00
TOTAL		4 072 668,00	0,00	0,00	0,00	4 072 668,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	64 017,00
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 136 685,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	1 359 271,00
--	---------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	15 000,00	0,00	15 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		15 000,00	0,00	15 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	15 000,00
--	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	25 730,00		25 730,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	59 000,00		59 000,00
74	Dotations et participations	24 960,00		24 960,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		109 690,00	0,00	109 690,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	109 690,00
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	1 203 760,00	0,00	0,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	31 350,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	10 770,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	215 490,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	122 600,00	0,00	0,00
60622	Carburants	7 000,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	8 890,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	49 625,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	9 200,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	10 310,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	3 000,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	5 400,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	10 300,00	0,00	0,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	14 750,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	48 400,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	36 650,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	9 550,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	20 960,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	25 220,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	6 000,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	25 000,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	28 950,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	15 610,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	17 445,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	124 330,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	15 500,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	6 200,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	74 700,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	2 440,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	16 100,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	17 171,00	0,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	1 150,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	500,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	240,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	113 055,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	9 689,00	0,00	0,00
6237	Publications	9 250,00	0,00	0,00
6238	Divers	120,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	200,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	8 850,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	2 000,00	0,00	0,00
6256	Missions	400,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	11 435,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	17 000,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	19 000,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	1 460,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	3 489,00	0,00	0,00
62873	Remb. frais au CCAS	200,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	1 631,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	12 590,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	2 590,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 825 616,00	0,00	0,00
6216	Personnel affecté par GFP de rattachemen	25 616,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	12 000,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	6 500,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 500,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	26 500,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	3 500,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	710 000,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	13 500,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	170 000,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	300 000,00	0,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	36 000,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	220 000,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	233 000,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	15 000,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	25 000,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	5 000,00	0,00	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	500,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	10 000,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 000,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	10 000,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	696 719,00	0,00	0,00
739211	Attributions de compensation	580 585,00	0,00	0,00
739221	FNGIR	116 134,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	364 261,00	0,00	0,00
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	13 986,00	0,00	0,00
6518	Autres	50,00	0,00	0,00
6531	Indemnités	90 000,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	6 500,00	0,00	0,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	9 000,00	0,00	0,00
6535	Formation	500,00	0,00	0,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	500,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	5 000,00	0,00	0,00
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	44 700,00	0,00	0,00
657362	Subv. fonct. CCAS	73 270,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	107 745,00	0,00	0,00
65888	Autres	13 010,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		4 090 356,00	0,00	0,00
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	17 900,00	15 000,00	15 000,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	100,00	0,00	0,00
6714	Bourses et prix	7 790,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00	15 000,00	15 000,00
67441	Subv. budgets annexes et régies (AF)	510,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	8 500,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	3 990,00	0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	3 990,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	10 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		4 122 246,00	15 000,00	15 000,00
023	Virement à la section d'investissement	1 063 981,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	296 200,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	296 200,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 360 181,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 360 181,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		5 482 427,00	15 000,00	15 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	15 000,00
--	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	66 800,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	66 800,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	188 300,00	25 730,00	25 730,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	3 500,00	1 900,00	1 900,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	1 100,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	21 500,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	36 000,00	18 000,00	18 000,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	71 000,00	0,00	0,00
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	35 000,00	0,00	0,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	16 000,00	5 830,00	5 830,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	2 600,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	1 600,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	1 336 347,00	59 000,00	59 000,00
73111	Impôts directs locaux	1 066 347,00	0,00	0,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	120 000,00	0,00	0,00
7336	Droits de place	5 000,00	0,00	0,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	75 000,00	43 000,00	43 000,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	70 000,00	16 000,00	16 000,00
74	Dotations et participations	2 678 667,00	24 960,00	24 960,00
7411	Dotation forfaitaire	1 200 829,00	0,00	0,00
74121	Dotation de solidarité rurale	707 910,00	0,00	0,00
74123	Dotation de solidarité urbaine	621 471,00	0,00	0,00
74127	Dotation nationale de péréquation	102 371,00	0,00	0,00
744	FCTVA	0,00	17 070,00	17 070,00
7472	Participat° Régions	4 945,00	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	7 825,00	0,00	0,00
74748	Participat° Autres communes	5 000,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	22 962,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	5 354,00	0,00	0,00
7484	Dotation de recensement	0,00	7 890,00	7 890,00
75	Autres produits de gestion courante	77 660,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	76 960,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	700,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		4 347 774,00	109 690,00	109 690,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	3 990,00	0,00	0,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	3 990,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		4 351 764,00	109 690,00	109 690,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	910,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	910,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		910,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 352 674,00	109 690,00	109 690,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	109 690,00
--	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	122 781,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	57 781,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	65 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	709 186,00	0,00	0,00
2041642	IC : Bâtiments, installations	681 831,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	4 270,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	23 085,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	2 300 671,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	1 100 000,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	3 650,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	222 826,00	0,00	0,00
21311	Hôtel de ville	63 000,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	66 700,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	176 874,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	32 081,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	18 150,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	277 000,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	24 650,00	0,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	8 400,00	0,00	0,00
21571	Matériel roulant	34 000,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	6 740,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	2 800,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	45 570,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	8 320,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	209 910,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
202101	Opération d'équipement n° 202101 (5)	902 216,00	0,00	0,00
202102	Opération d'équipement n° 202102 (5)	560,00	0,00	0,00
202201	Opération d'équipement n° 202201 (5)	10 671,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		4 046 085,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 500,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 500,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	5 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		7 500,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		4 053 585,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	910,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	910,00	0,00	0,00
13911	Etat et établissements nationaux	910,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
13911	Etat et établissements nationaux	910,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	82 190,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	66 183,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	108,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	108,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	2 004,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	2 531,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	10 608,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	324,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	324,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		83 100,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		4 136 685,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)			0,00
				=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 983 987,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 983 987,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 983 987,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	221 280,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	61 230,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	45 361,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	114 689,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	425 030,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		646 310,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		2 630 297,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 063 981,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	296 200,00	0,00	0,00
2802	Frais liés à la réalisation des document	5 440,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	40 120,00	0,00	0,00
28033	Frais d'insertion	1 080,00	0,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	93 870,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	2 900,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 653,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	9 591,00	0,00	0,00
281316	Equipements de cimetière	1 202,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	387,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	19 113,00	0,00	0,00
28138	Autres constructions	3 424,00	0,00	0,00
28151	Réseaux de voirie	2 592,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	5 983,00	0,00	0,00
281532	Réseaux d'assainissement	469,00	0,00	0,00
281534	Réseaux d'électrification	4 533,00	0,00	0,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	517,00	0,00	0,00
281571	Matériel roulant	1 192,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	580,00	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	13 731,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	260,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	39 093,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	14 954,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	6 966,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	26 550,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 360 181,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	82 190,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	77 114,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	5 076,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		1 442 371,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		4 072 668,00	0,00	0,00

+

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
		RESTES A REALISER N-1 (10)		0,00
				+
		R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)		0,00
				=
		TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 202101 (1)
LIBELLE : Construction du complexe sportif

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		13 227,99	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	13 227,99	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	11 283,99	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	1 944,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 202102 (1)
LIBELLE : Mise aux normes d'accessibilité des ERP

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 202201 (1)
LIBELLE : Contrat de performance énergétique - Gymnase Terme Hilaire

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		7 304,62	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	7 304,62	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	7 304,62	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

										IV
										A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement- Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	-------------------------------	--	-----------------------------------	---------------------------	-----------	---------------------	-----------------------------------	-----------	------------	--	---------------------	-------

INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT												
DEPENSES												
Dépenses réelles	140 890	217 210	14 137	0	230 066	1 018 507	0	0	256 779	1 494 165	681 831	4 053 585
- Equipements municipaux (2)		214 910	14 137	0	230 066	1 017 337	0	0	254 279	1 470 280	0	3 336 899
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		2 300	0	0	0	1 170	0	0	0	23 885	681 831	709 186
- Opérations financières	140 890											140 890
Dépenses d'ordre	83 100											83 100
Total dépenses de l'exercice	223 990	217 210	14 137	0	230 066	1 018 507	0	0	256 779	1 494 165	681 831	4 136 685
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses d'investissement	223 990	217 210	14 137	0	230 066	1 018 507	0	0	256 779	1 494 165	681 831	4 136 685
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	4 072 668	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 072 668
RAR N-1 et reports	64 017	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	64 017
Total cumulé recettes d'investissement	4 136 685	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 136 685

FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT												
DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	2 283 302	955 207	90 220	70 280	559 423	614 780	167 400	20 810	62 185	656 860	16 960	5 497 427
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	2 283 302	955 207	90 220	70 280	559 423	614 780	167 400	20 810	62 185	656 860	16 960	5 497 427
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	4 056 082	97 050	0	10 000	68 770	94 462	81 000	1 300	38 600	10 100	5 000	4 462 364
RAR N-1 et reports	5 714 170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 714 170
Total cumulé recettes de fonctionnement	9 770 252	97 050	0	10 000	68 770	94 462	81 000	1 300	38 600	10 100	5 000	10 176 534

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

	IV
	A1

Art. (1)	Libellé	01	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	TOTAL
		Opérations non ventilables	Services généraux administrat° publiques	Sécurité et salubrité publiques	Enseignement - Formation	Culture	Sport et jeunesse	Interventions sociales et santé	Famille	Logement	Aménagt et services urbains, environnement	Action économique	TOTAL

INVESTISSEMENT

DEPENSES													
		223 990	217 210	14 137	0	230 066	1 018 507	0	0	256 779	1 494 165	681 831	4 136 685
Total dépenses investissement		223 990	217 210	14 137	0	230 066	1 018 507	0	0	256 779	1 494 165	681 831	4 136 685
Dépenses réelles		140 890	217 210	14 137	0	230 066	1 018 507	0	0	256 779	1 494 165	681 831	4 053 585
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	5 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 000
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	2 500	0	0	2 500
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	20 000	65 000	5 217	0	12 644	0	0	0	0	19 920	0	122 781
204	Subventions d'équipement versées	0	2 300	0	0	0	1 170	0	0	0	23 885	681 831	709 186
21	Immobilisations corporelles	115 890	149 910	8 920	0	217 422	104 450	0	0	254 279	1 449 800	0	2 300 671
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	912 887	0	0	0	560	0	913 447
202101	Construction du complexe sportif	0	0	0	0	0	902 216	0	0	0	0	0	902 216
202102	Mise aux normes d'accessibilité des ERP	0	0	0	0	0	0	0	0	0	560	0	560
202201	Contrat de performance énergétique - Gymnase Terme Hilaire	0	0	0	0	0	10 671	0	0	0	0	0	10 671
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		83 100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	83 100
040	Opérat° ordre transfert entre sections	910	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	910
041	Opérations patrimoniales	82 190	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	82 190

RECETTES

RECETTES													
		4 072 668	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 072 668
Total recettes investissement		4 072 668	0	4 072 668									
Recettes réelles		2 630 297	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 630 297

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - VILLE DE MOURMELON LE GRAND - DM - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	425 030	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	425 030
10	Dotations, fonds divers et réserves	221 280	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	221 280
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	1 983 987	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 983 987
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat* et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Recettes d'ordre	1 442 371	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 442 371
021	Virement de la sect* de fonctionnement	1 063 981	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 063 981
040	Opérat* ordre transfert entre sections	296 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	296 200
041	Opérations patrimoniales	82 190	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	82 190

FONCTIONNEMENT

DEPENSES												
	2 283 302	955 207	90 220	70 280	559 423	614 780	167 400	20 810	62 185	656 860	16 960	5 497 427
Total dépenses de fonctionnement	2 283 302	955 207	90 220	70 280	559 423	614 780	167 400	20 810	62 185	656 860	16 960	5 497 427
Dépenses réelles	923 121	955 207	90 220	70 280	559 423	614 780	167 400	20 810	62 185	656 860	16 960	4 137 246
011 Charges à caractère général	132 802	296 105	30 640	0	230 193	267 830	200	20 810	47 185	161 545	16 450	1 203 760
012 Charges de personnel, frais assimilés	52 000	533 266	58 480	25 580	271 890	300 370	93 930	0	0	490 100	0	1 825 616
014 Atténuations de produits	696 719	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	696 719
022 Dépenses imprévues	10 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 000
65 Autres charges de gestion courante	18 010	121 836	1 100	44 700	57 100	43 030	73 270	0	0	5 215	0	364 261
656 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66 Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
67 Charges exceptionnelles	9 600	4 000	0	0	240	3 550	0	0	15 000	0	510	32 900

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - VILLE DE MOURMELON LE GRAND - DM - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
68	Dot. aux amortissements et provisions	3 990	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 990
<i>Dépenses d'ordre</i>		1 360 181	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 360 181
023	Virement à la section d'investissement	1 063 981	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 063 981
042	Opérat° ordre transfert entre sections	296 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	296 200
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES

Total recettes de fonctionnement		4 056 082	97 050	0	10 000	68 770	94 462	81 000	1 300	38 600	10 100	5 000	4 462 364
Recettes réelles		4 055 172	97 050	0	10 000	68 770	94 462	81 000	1 300	38 600	10 100	5 000	4 461 454
013	Atténuations de charges	0	54 800	0	0	1 000	0	10 000	0	0	1 000	0	66 800
70	Produits des services, du domaine, vente	5 830	21 400	0	10 000	21 800	71 000	71 000	1 300	2 600	9 100	0	214 030
73	Impôts et taxes	1 390 347	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 000	1 395 347
74	Dotations et participations	2 655 005	7 890	0	0	17 270	23 462	0	0	0	0	0	2 703 627
75	Autres produits de gestion courante	0	12 960	0	0	28 700	0	0	0	36 000	0	0	77 660
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
78	Reprise sur amortissements et provisions	3 990	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 990
<i>Recettes d'ordre</i>		910	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	910
042	Opérat° ordre transfert entre sections	910	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	910
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopératif décentralisée, actif européen.	Total
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	2 283 302,00	955 207,00	0,00	0,00	3 238 509,00
		2 283 302,00	955 207,00	0,00	0,00	3 238 509,00
011	Charges à caractère général	132 802,00	296 105,00	0,00	0,00	428 907,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	52 000,00	533 266,00	0,00	0,00	585 266,00
014	Atténuations de produits	696 719,00	0,00	0,00	0,00	696 719,00
022	Dépenses imprévues	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
023	Virement à la section d'investissement	1 063 881,00	0,00	0,00	0,00	1 063 881,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	296 200,00	0,00	0,00	0,00	296 200,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	18 010,00	121 836,00	0,00	0,00	139 846,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	9 600,00	4 000,00	0,00	0,00	13 600,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	3 990,00	0,00	0,00	0,00	3 990,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	9 770 252,00	97 050,00	0,00	0,00	9 867 302,00
		4 056 082,00	97 050,00	0,00	0,00	4 153 132,00
013	Atténuations de charges	0,00	54 800,00	0,00	0,00	54 800,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	910,00	0,00	0,00	0,00	910,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	5 830,00	21 400,00	0,00	0,00	27 230,00
73	Impôts et taxes	1 390 347,00	0,00	0,00	0,00	1 390 347,00
74	Dotations et participations	2 655 005,00	7 890,00	0,00	0,00	2 662 895,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	12 960,00	0,00	0,00	12 960,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	3 990,00	0,00	0,00	0,00	3 990,00
	Restes à réaliser – reports	5 714 170,00	0,00	0,00	0,00	5 714 170,00
	SOLDE (2)	7 486 950,00	-858 157,00	0,00	0,00	6 628 793,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 02				Sous-fonction 04			
		020 Administrat° générale collectivités	021 Assemblée locale	022 Administration municipale de l'état	023 Information, communication	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. fonctionnaires	026 Cimetières et pompes funéraires	041 Subvention globale

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - VILLE DE MOURMELON LE GRAND - DM - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	51 230,00	10 710,00	15 030,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	51 230,00	10 710,00	15 030,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	4 530,00	10 710,00	2 150,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	45 600,00	0,00	12 880,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérai° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérai° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	1 100,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'éclus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérai° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérai° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)					
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	-51 230,00	-10 710,00	-15 030,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	
	A1.1

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
	DEPENSES (2)	44 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 580,00	70 280,00
	Dépenses de l'exercice	44 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 580,00	70 280,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 580,00	25 580,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	44 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 700,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-44 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-15 580,00	-60 280,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21				Sous-fonction 25			
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes	251 Hébergement et	252 Transports	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - VILLE DE MOURMELON LE GRAND - DM - 2023

	scolaire				services			
DEPENSES (2)								
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	25 580,00	0,00	0,00
	Dépenses à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	25 580,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	25 580,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)								
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)								
		0,00	0,00	0,00	0,00	-15 580,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
	DEPENSES (2)	0,00	25 660,00	257 030,00	276 733,00	559 423,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	25 660,00	257 030,00	276 733,00	559 423,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	97 780,00	132 413,00	230 193,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	25 660,00	159 250,00	86 980,00	271 890,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opéraf ^o ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opéraf ^o ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	57 100,00	57 100,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	240,00	240,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	500,00	29 500,00	38 770,00	68 770,00
	Recettes de l'exercice	0,00	500,00	29 500,00	38 770,00	68 770,00
013	Atténuations de charges	0,00	500,00	500,00	0,00	1 000,00
042	Opéraf ^o ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opéraf ^o ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	300,00	21 500,00	21 800,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	17 270,00	17 270,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	28 700,00	0,00	28 700,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	-25 160,00	-227 530,00	-237 963,00	-490 653,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale,	312 Arts plastiques,	313 Théâtres	314 Cinémas et	321 Bibliothèques et	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A1.1

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
	DEPENSES (2)				
	Dépenses de l'exercice	48 780,00		216 100,00	614 780,00
	Dépenses à caractère général	48 780,00		216 100,00	614 780,00
011	Charges à caractère général	5 750,00		94 700,00	267 830,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		121 150,00	300 370,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00		0,00	0,00
042	Opérai* ordre transfert entre sections	0,00		0,00	0,00
043	Opérai* ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	43 030,00		0,00	43 030,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00	0,00
66	Charges financières	0,00		0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	3 300,00	250,00	3 550,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00		0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00		0,00	0,00
	RECETTES (2)				
	Recettes de l'exercice	0,00		92 462,00	94 462,00
	Atténuations de charges			0,00	0,00
042	Opérai* ordre transfert entre sections			0,00	0,00
043	Opérai* ordre intérieur de la section			0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente			69 000,00	71 000,00
73	Impôts et taxes			0,00	0,00
74	Dotations et participations			23 462,00	23 462,00
75	Autres produits de gestion courante			0,00	0,00
76	Produits financiers			0,00	0,00
77	Produits exceptionnels			0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions			0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports			0,00	0,00
	SOLDE (2)	-48 780,00		-123 638,00	-520 318,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 41				Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A1.1

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
	DEPENSES (2)			
	Dépenses de l'exercice	0,00	167 400,00	167 400,00
	Charges à caractère général	0,00	167 400,00	167 400,00
011			200,00	200,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	93 930,00	93 930,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
023	Virément à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opéraf ^o ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opéraf ^o ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	73 270,00	73 270,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)			
	Recettes de l'exercice	0,00	81 000,00	81 000,00
013			81 000,00	81 000,00
	Aténuations de charges	0,00	10 000,00	10 000,00
042	Opéraf ^o ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opéraf ^o ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	71 000,00	71 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)			
		0,00	-86 400,00	-86 400,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établissements sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social	522 Act ^o pour l'enfance et l'adolescence	523 Act ^o pour personnes en	524 Autres services

								handicapés	difficulté	
DEPENSES (2)										
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	94 130,00	73 270,00	0,00
	Dépenses à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	94 130,00	73 270,00	0,00
011	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00
012	Aténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	93 930,00	0,00	0,00
014	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Opéraf° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opéraf° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 270,00	0,00
656	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)										
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 000,00	0,00	0,00
	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 000,00	0,00	0,00
013	Opéraf° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
042	Opéraf° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 000,00	0,00	0,00
70	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)										
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-13 130,00	-73 270,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
	DEPENSES (2)	0,00	20 810,00	0,00	0,00	0,00	20 810,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	20 810,00	0,00	0,00	0,00	20 810,00
011	Charges à caractère général	0,00	20 810,00	0,00	0,00	0,00	20 810,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	1 300,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00
	Recettes de l'exercice	0,00	1 300,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	1 300,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	-19 510,00	0,00	0,00	0,00	-19 510,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	0,00	47 185,00	15 000,00	0,00	62 185,00
	Charges à caractère général	0,00	47 185,00	15 000,00	0,00	62 185,00
011		0,00	32 185,00	15 000,00	0,00	47 185,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérai* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérai* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'éclus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	38 600,00	0,00	0,00	38 600,00
	Atténuations de charges	0,00	38 600,00	0,00	0,00	38 600,00
042	Opérai* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérai* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	2 600,00	0,00	0,00	2 600,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	36 000,00	0,00	0,00	36 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	-8 585,00	-15 000,00	0,00	-23 585,00
	SOLDE (2)	0,00	-8 585,00	-15 000,00	0,00	-23 585,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A1.1

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
	DEPENSES (2)				
	Dépenses de l'exercice	321 970,00	334 890,00	0,00	656 860,00
	Dépenses à caractère général	321 970,00	334 890,00	0,00	656 860,00
011	Charges à caractère général	85 710,00	75 835,00	0,00	161 545,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	236 260,00	253 840,00	0,00	490 100,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérai* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérai* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	5 215,00	0,00	5 215,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	8 500,00	1 600,00	0,00	10 100,00
	Recettes de l'exercice	8 500,00	1 600,00	0,00	10 100,00
013	Atténuations de charges	500,00	500,00	0,00	1 000,00
042	Opérai* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérai* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	8 000,00	1 100,00	0,00	9 100,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-313 470,00	-333 290,00	0,00	-646 760,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers

(1)	Libellé	Sous-fonction 81							
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers	
	DEPENSES (2)	239 760,00	0,00	0,00	0,00	82 210,00	0,00	0,00	
	Dépenses de l'exercice	239 760,00	0,00	0,00	0,00	82 210,00	0,00	0,00	
011	Charges à caractère général	3 500,00	0,00	0,00	0,00	82 210,00	0,00	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	236 260,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES (2)	8 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Recettes de l'exercice	8 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
013	Atténuations de charges	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine, vente	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (2)	-231 260,00	0,00	0,00	0,00	-82 210,00	0,00	0,00	

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - VILLE DE MOURMELON LE GRAND - DM - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83				
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel	
DEPENSES (2)											
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	50 000,00	279 675,00	5 215,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	50 000,00	279 675,00	5 215,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	25 835,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	5 215,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (2)											
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	1 100,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	1 100,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	1 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (2)		0,00	0,00	-48 900,00	-279 175,00	-5 215,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - VILLE DE MOURMELON LE GRAND - DM - 2023

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT		A1.1

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
	DEPENSES (2)								
	Dépenses de l'exercice	15 510,00	1 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 960,00
011	Charges à caractère général	15 510,00	1 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 960,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	15 000,00	1 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 450,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	510,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	510,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)								
	Recettes de l'exercice	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
	Atténuations de charges	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
013	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)								
		-15 510,00	3 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-11 960,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BF + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes

correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	223 990,00	217 210,00	0,00	0,00	441 200,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	910,00	0,00	0,00	0,00	910,00
041	Opérations patrimoniales	82 190,00	0,00	0,00	0,00	82 190,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	20 000,00	65 000,00	0,00	0,00	85 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	2 300,00	0,00	0,00	2 300,00
21	Immobilisations corporelles	115 890,00	149 910,00	0,00	0,00	265 800,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	4 136 685,00	0,00	0,00	0,00	4 136 685,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 063 981,00	0,00	0,00	0,00	1 063 981,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	425 030,00	0,00	0,00	0,00	425 030,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	296 200,00	0,00	0,00	0,00	296 200,00
041	Opérations patrimoniales	82 190,00	0,00	0,00	0,00	82 190,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	221 280,00	0,00	0,00	0,00	221 280,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - VILLE DE MOURMELON LE GRAND - DM - 2023

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
16	Emprunts et dettes assimilées	1 983 987,00	0,00	0,00	0,00	1 983 987,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		64 017,00	0,00	0,00	0,00	64 017,00
SOLDE (2)		3 912 695,00	-217 210,00	0,00	0,00	3 695 485,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
DEPENSES (2)		213 410,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		213 410,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	65 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 300,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	148 410,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - VILLE DE MOURMELON LE GRAND - DM - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funébres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - VILLE DE MOURMELON LE GRAND - DM - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (2)	-213 410,00	0,00	0,00	0,00	-1 500,00	-2 300,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondant à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
	DEPENSES (2)			
	Dépenses de l'exercice	14 137,00	0,00	14 137,00
010	Stocks	14 137,00	0,00	14 137,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	5 217,00	0,00	5 217,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	8 920,00	0,00	8 920,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)			
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sec° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers				
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-14 137,00	0,00	-14 137,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				114 Autres services de protection civile
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	
DEPENSES (2)						
Dépenses de l'exercice						
010	Stocks	5 217,00	0,00	520,00	8 400,00	0,00
020	Dépenses imprévues	5 217,00	0,00	520,00	8 400,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	5 217,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	520,00	8 400,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement						
Opérations pour compte de tiers						
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - VILLE DE MOURMELON LE GRAND - DM - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sec ^e de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat ^e ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ^e (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ^e et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers						
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-5 217,00	0,00	-520,00	-8 400,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT		A1.2

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
	DEPENSES (2)							
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)							
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sec° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21				Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services	
DEPENSES (2)										
Dépenses de l'exercice										
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - VILLE DE MOURMELON LE GRAND - DM - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 21				Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services	
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
021	Virement de la sect ^e de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat ⁿ ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat ⁿ (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat ⁿ et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	154 466,40	75 600,00	230 066,40
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	12 644,00	0,00	12 644,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	141 822,40	75 600,00	217 422,40
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - VILLE DE MOURMELON LE GRAND - DM - 2023

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	-154 466,40	-75 600,00	-230 066,40
SOLDE (2)		0,00	0,00	-154 466,40	-75 600,00	-230 066,40

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)									
Dépenses de l'exercice									
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	14 420,00	0,00	0,00	140 046,40
Dépenses imprévues		0,00	0,00	0,00	0,00	14 420,00	0,00	0,00	140 046,40
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 644,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	14 420,00	0,00	0,00	127 402,40
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - VILLE DE MOURMELON LE GRAND - DM - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 31					Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel	
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
021	Virement de la sect ^e de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat ⁿ ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat ⁿ (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat ⁿ et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	-14 420,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	-14 420,00	0,00	0,00	-140 046,40	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT		A1.2

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
	DEPENSES (2)				
	Dépenses de l'exercice	2 000,00	998 057,00	18 450,00	1 018 507,00
010	Stocks	2 000,00	998 057,00	18 450,00	1 018 507,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	1 170,00	0,00	1 170,00
21	Immobilisations corporelles	2 000,00	84 000,00	18 450,00	104 450,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	912 887,00	0,00	912 887,00
202101	Construction du complexe sportif	0,00	902 216,00	0,00	902 216,00
202201	Contrat de performance énergétique - Gymnase Terme Hilaire	0,00	10 671,00	0,00	10 671,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)				
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - VILLE DE MOURMELON LE GRAND - DM - 2023

(1)	Libellé	40 Services communs		41 Sports		42 Jeunesse		Total
		411	412	413	414	421	423	
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00		0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)		0,00		0,00		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00		0,00		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00		0,00		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00		0,00		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00		0,00		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00		0,00		0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées		0,00		0,00		0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00		0,00		0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers			0,00		0,00		0,00	0,00
Restes à réaliser – reports			0,00		0,00		0,00	0,00
SOLDE (2)			-2 000,00		-998 057,00		-18 450,00	-1 018 507,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 41				Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes
DEPENSES (2)								
Dépenses de l'exercice								
010	Stocks	916 887,00	0,00	0,00	81 170,00	0,00	18 450,00	0,00
020	Dépenses imprévues	916 887,00	0,00	0,00	81 170,00	0,00	18 450,00	0,00
040	Opéra° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	1 170,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 000,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00	18 450,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		912 887,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202101	Construction du complexe sportif	902 216,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - VILLE DE MOURMELON LE GRAND - DM - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
202201	Contrat de performance énergétique - Gymnase Terme Hilaire	10 671,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)									
Recettes de l'exercice									
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-916 887,00	0,00	0,00	-81 170,00	0,00	-18 450,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
	DEPENSES (2)			
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
010	Stocks			0,00
020	Dépenses imprévues			0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>			0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>			0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves			0,00
13	Subventions d'investissement			0,00
16	Emprunts et dettes assimilées			0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)			0,00
20	Immobilisations incorporelles			0,00
204	Subventions d'équipement versées			0,00
21	Immobilisations corporelles			0,00
22	Immobilisations reçues en affectation			0,00
23	Immobilisations en cours			0,00
26	Participat° et créances rattachées			0,00
27	Autres immobilisations financières			0,00
	Opérations d'équipement			
	Opérations pour compte de tiers			
	Restes à réaliser – reports			
	RECETTES (2)			
	Recettes de l'exercice			
010	Stocks			0,00
021	<i>Virement de la sec° de fonctionnement</i>			0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations			0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>			0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>			0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves			0,00
13	Subventions d'investissement			0,00

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers				
Restes à réaliser – reports				
SOLDE (2)				
0,00				

(1)	Libellé	Sous-fonction 51				Sous-fonction 52			
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établiss sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)									
Dépenses de l'exercice									
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement									
Opérations pour compte de tiers									
Restes à réaliser – reports									
0,00									

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établissements sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
	RECETTES (2)								
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transféré entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
	DEPENSES (2)						
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)						
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - VILLE DE MOURMELON LE GRAND - DM - 2023

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	0,00	256 778,60	0,00	0,00	256 778,60
010	Stocks	0,00	256 778,60	0,00	0,00	256 778,60
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	2 500,00	0,00	0,00	2 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	254 278,60	0,00	0,00	254 278,60
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - VILLE DE MOURMELON LE GRAND - DM - 2023

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-256 778,60	0,00	0,00	-256 778,60

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT		A1.2

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
	DEPENSES (2)				
	Dépenses de l'exercice	301 550,00	1 192 015,00	600,00	1 494 165,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	19 920,00	0,00	19 920,00
204	Subventions d'équipement versées	200,00	23 085,00	600,00	23 885,00
21	Immobilisations corporelles	301 350,00	1 148 450,00	0,00	1 449 800,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	560,00	0,00	560,00
202102	Mise aux normes d'accessibilité des ERP	0,00	560,00	0,00	560,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - VILLE DE MOURMELON LE GRAND - DM - 2023

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		-301 550,00	-1 192 015,00	-600,00	-1 494 165,00
SOLDE (2)					

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	
DEPENSES (2)								
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	200,00	0,00	301 350,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	200,00	0,00	301 350,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	301 350,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81							
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Mise aux normes d'accessibilité des ERP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - VILLE DE MOURMELON LE GRAND - DM - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	-200,00	0,00	-301 350,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 82							Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act* spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel		
	DEPENSES (2)	0,00	16 000,00	2 150,00	250 220,00	923 645,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00	
	Dépenses de l'exercice	0,00	16 000,00	2 150,00	250 220,00	923 645,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	19 920,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	23 085,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	16 000,00	2 150,00	230 300,00	900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	560,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
202102	Mise aux normes d'accessibilité des ERP	0,00	0,00	0,00	0,00	560,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT		A1.2

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
	DEPENSES (2)	681 831,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	681 831,00
	Dépenses de l'exercice	681 831,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	681 831,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	681 831,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	681 831,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - VILLE DE MOURMELON LE GRAND - DM - 2023

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-681 831,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-681 831,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 5 910,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		5 910,00	0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	910,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	5 000,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	5 910,00	178 707,00	0,00	184 617,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 1 891 802,00	0,00	VI 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		106 591,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	61 230,00	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	45 361,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		1 785 211,00	0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
2802	Frais liés à la réalisation des document	5 440,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	40 120,00	0,00	0,00
28033	Frais d'insertion	1 080,00	0,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	93 870,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	2 900,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 653,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	9 591,00	0,00	0,00
281316	Equipements de cimetière	1 202,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	387,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	19 113,00	0,00	0,00
28138	Autres constructions	3 424,00	0,00	0,00
28151	Réseaux de voirie	2 592,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	5 983,00	0,00	0,00
281532	Réseaux d'assainissement	469,00	0,00	0,00
281534	Réseaux d'électrification	4 533,00	0,00	0,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	517,00	0,00	0,00
281571	Matériel roulant	1 192,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	580,00	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	13 731,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	260,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	39 093,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	14 954,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	6 966,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	26 550,00	0,00	0,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations			
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers			
59...	Prov. dépréc. comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	425 030,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 063 981,00	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R1068 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	1 891 802,00	0,00	64 017,00	114 689,00	2 070 508,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV 184 617,00
Ressources propres disponibles	VIII 2 070 508,00
Solde	IX = VIII – IV (5) 1 885 891,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 21

VOTES :

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : - 6 DEC. 2023

Présenté par Le Maire, Pascal JALOUX (1),

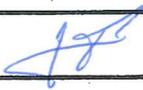
A Mourmelon-le-Grand, le 13/12/2023

Le Maire, Pascal JALOUX,

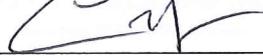
Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire

A Mourmelon-le-Grand, le 13/12/2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

BABEL-ROCHELLE Muriel	
BAUSSART Jean-Pierre	
BETTAH Bakhta	
BLANC Sophie	
BORDET Florent	
BOURGERY Hervé	
CHAVATTE Angélique	
DA SILVA Monique	
DAGON Annie	
DECORTE Anne	
DORLE Guillaume	
DUPONT Angélique	
GAVROY Fabrice	
GOUX Laëtitia	
GREBERT Frédéric	
GRIPPI Salvatore	
GRZES Audrey	
GUILLAUMET Isabelle	
HACHIN Bernard	
HAUTIER Nicolas	
JALOUX Pascal	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

JOANNES Michel	
LANTENOIS Christelle	
LEPINOIS David	
LUTRINGER Nicolas	
MAGALHAES Antonio	
PANIZO Martine	
PASQUIER Virginie	
ROUSSEAU François	

Certifié exécutoire par Le Maire, Pascal JALOUX (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le _____, et de la publication le _____
 A Mourmelon-le-Grand, le _____

- (1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
- (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Région Grand Est

Département de la Marne

Communauté d'Agglomération
de Châlons



Ville de MOURMELON LE GRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 13 décembre, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire, en vertu de la convocation faite le 6 décembre 2023.

Étaient présents : Jean-Pierre BAUSSART, Florent BORDET, Hervé BOURGERY, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Anne DECORTE, Fabrice GAVROY, Salvatore GRIPPI, Audrey GRZES, Bernard HACHIN, Pascal JALOUX, Michel JOANNES, Christelle LANTENOIS, David LEPINOIS, Martine PANIZO, Virginie PASQUIER, François ROUSSEAU.

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	17
- ayant donné procuration :	4
- votants :	21
- ont voté pour :	21
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

Absents excusés ayant donné procuration

Muriel BABEL-ROCHELLE a donné pouvoir à Virginie PASQUIER.
Sophie BLANC a donné pouvoir à Pascal JALOUX.
Guillaume DORLÉ a donné pouvoir à Christelle LANTENOIS.
Laëtitia TOUILLET a donné pouvoir à Bernard HACHIN.

Étaient absents excusés : Angélique CHAVATTE, Nicolas HAUTIER, Antonio MAGALHAES.

Étaient absents : Bakhta BETTAH, Angélique DUPONT, Frédéric GREBERT, Isabelle GUILLAUMET Nicolas LUTRINGER.

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Délibération N° 2023/12/62

Objet : Budget annexe Cellules
commerciales et artisanales –
Décision modificative n° 1

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Virginie PASQUIER pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1612-4, L1612-11, L2312-1 et L2312-2,

Considérant la nécessité de modifier le budget annexe des cellules commerciales et artisanales, afin d'inscrire des crédits d'ordre en section d'investissement pour intégrer des frais d'études dans un compte d'actif définitif,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide de modifier le budget annexe des cellules commerciales et artisanales, comme suit :

- En dépenses d'ordre d'investissement, à l'article 2138 du chapitre 041 : + 840 € ;
- En recettes d'ordre d'investissement, à l'article 2031 du chapitre 041 : + 840 €.

A Mourmelon le Grand, le 14 décembre 2023
Extrait certifié conforme,

Pascal JALOUX

PASCAL JALOUX
2023.12.16 17:51:27 +0100
Ref:20231215_165202_1-1-O
Signature numérique
Maire de Mourmelon-le-Grand

Région Grand Est

Département de la Marne

Communauté d'Agglomération
de Châlons



Ville de MOURMELON LE GRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 13 décembre, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire, en vertu de la convocation faite le 6 décembre 2023.

Étaient présents : Jean-Pierre BAUSSART, Florent BORDET, Hervé BOURGERY, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Anne DECORTE, Fabrice GAVROY, Salvatore GRIPPI, Audrey GRZES, Bernard HACHIN, Pascal JALOUX, Michel JOANNES, Christelle LANTENOIS, David LEPINOIS, Martine PANIZO, Virginie PASQUIER, François ROUSSEAU.

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	17
- ayant donné procuration :	4
- votants :	21
- ont voté pour :	21
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

Absents excusés ayant donné procuration

Muriel BABEL-ROCHELLE a donné pouvoir à Virginie PASQUIER.
Sophie BLANC a donné pouvoir à Pascal JALOUX.
Guillaume DORLÉ a donné pouvoir à Christelle LANTENOIS.
Laëtitia TOUILLET a donné pouvoir à Bernard HACHIN.

Étaient absents excusés : Angélique CHAVATTE, Nicolas HAUTIER, Antonio MAGALHAES.

Étaient absents : Bakhta BETTAH, Angélique DUPONT, Frédéric GREBERT, Isabelle GUILLAUMET Nicolas LUTRINGER.

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Délibération N° 2023/12/63

Objet : Budget annexe Zone
d'activité Le Tumoy (tranche 3) –
Décision modificative n° 1

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Virginie PASQUIER pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1612-4, L1612-11, L2312-1 et L2312-2,

Considérant la nécessité de modifier le budget annexe de la zone d'activité Le Tumoy (tranche 3), afin d'inscrire des crédits d'ordre en section d'investissement pour intégrer des frais d'études dans un compte d'actif définitif,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide de modifier le budget annexe de la zone d'activité Le Tumoy (tranche 3), comme suit :

- En dépenses d'ordre d'investissement, à l'article 2132 du chapitre 041 : + 64 450 € ;
- En recettes d'ordre d'investissement, à l'article 2031 du chapitre 041 : + 64 450 €.

A Mourmelon le Grand, le 14 décembre 2023
Extrait certifié conforme,

Pascal JALOUX

PASCAL JALOUX
2023.12.16 17:51:13 +0100
Ref:20231215_165203_1-1-O
Signature numérique
Maire de Mourmelon-le-Grand



Ville de MOURMELON LE GRAND
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 13 décembre, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire, en vertu de la convocation faite le 6 décembre 2023.

Étaient présents : Jean-Pierre BAUSSART, Florent BORDET, Hervé BOURGERY, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Anne DECORTE, Fabrice GAVROY, Salvatore GRIPPI, Audrey GRZES, Bernard HACHIN, Pascal JALOUX, Michel JOANNES, Christelle LANTENOIS, David LEPINOIS, Martine PANIZO, Virginie PASQUIER, François ROUSSEAU.

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	17
- ayant donné procuration :	4
- votants :	21
- ont voté pour :	21
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

Absents excusés ayant donné procuration

Muriel BABEL-ROCHELLE a donné pouvoir à Virginie PASQUIER.
Sophie BLANC a donné pouvoir à Pascal JALOUX.
Guillaume DORLÉ a donné pouvoir à Christelle LANTENOIS.
Laëtitia TOUILLET a donné pouvoir à Bernard HACHIN.

Étaient absents excusés : Angélique CHAVATTE, Nicolas HAUTIER, Antonio MAGALHAES.

Étaient absents : Bakhta BETTAH, Angélique DUPONT, Frédéric GREBERT, Isabelle GUILLAUMET Nicolas LUTRINGER.

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Délibération N° 2023/12/64

Objet : Clôture du budget annexe
Zone d'activité Le Tumoy (tranche
3)

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Virginie PASQUIER pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,
Vu l'arrêté du 9 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux,
Vu l'arrêté du 8 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,
Vu la délibération n° 2017/12/83 du 6 décembre 2017 créant le budget annexe de la zone d'activité Le Tumoy (tranche 3) censé enregistrer les opérations de vente des parcelles implantées sur le périmètre de la troisième tranche de ladite zone d'activité,
Considérant qu'aucune comptabilité de stocks n'a été initialement mise en place dans ce budget annexe, et qu'il était quasiment impossible de l'instaurer par la suite dans la mesure où les coûts de production qui auraient dû normalement être intégrés dans le prix de revient des parcelles avaient été supportés quelques années plus tôt par le budget annexe des cellules commerciales,
Considérant par ailleurs que le budget annexe de la zone d'activité Le Tumoy (tranche 3) a budgétairement et comptablement enregistré sur les exercices 2018 à 2023 les dépenses et recettes liées à la construction de trois cellules artisanales, alors que ces dépenses et recettes auraient dû être supportées par le budget annexe des cellules commerciales,
Considérant qu'en accord avec la comptable de la commune, il est jugé que la solution la plus satisfaisante pour régler ces anomalies consiste à clôturer au 31 décembre 2023 le budget annexe de la zone d'activité Le Tumoy (tranche 3), qui n'a jamais rempli et n'aurait pu remplir l'objectif comptable pour lequel il a été créé, et à transférer son actif et son passif au budget annexe des cellules commerciales,
Entendu le rapport du maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide la clôture au 31 décembre 2023 du budget annexe de la zone d'activité Le Tumoy (tranche 3).

Décide le transfert de la totalité de l'actif et du passif dudit budget au budget annexe des cellules commerciales.

Décide la reprise par le budget annexe des cellules commerciales des résultats de clôture du budget annexe de la zone d'activité Le Tumoy (tranche 3).

Autorise le maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Mourmelon le Grand, le 14 décembre 2023
Extrait certifié conforme,



Pascal JALOUX

PASCAL JALOUX
2023.12.16 17:51:25 +0100
Ref:20231215_165204_1-1-O
Signature numérique
Maire de Mourmelon-le-Grand

Région Grand Est

Département de la Marne

Communauté d'Agglomération
de Châlons



Ville de MOURMELON LE GRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 13 décembre, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire, en vertu de la convocation faite le 6 décembre 2023.

Étaient présents : Jean-Pierre BAUSSART, Florent BORDET, Hervé BOURGERY, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Anne DECORTE, Fabrice GAVROY, Salvatore GRIPPI, Audrey GRZES, Bernard HACHIN, Pascal JALOUX, Michel JOANNES, Christelle LANTENOIS, David LEPINOIS, Martine PANIZO, Virginie PASQUIER, François ROUSSEAU.

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	17
- ayant donné procuration :	4
- votants :	21
- ont voté pour :	21
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

Absents excusés ayant donné procuration

Muriel BABEL-ROCHELLE a donné pouvoir à Virginie PASQUIER.
Sophie BLANC a donné pouvoir à Pascal JALOUX.
Guillaume DORLÉ a donné pouvoir à Christelle LANTENOIS.
Laëtitia TOUILLET a donné pouvoir à Bernard HACHIN.

Étaient absents excusés : Angélique CHAVATTE, Nicolas HAUTIER, Antonio MAGALHAES.

Étaient absents : Bakhta BETTAH, Angélique DUPONT, Frédéric GREBERT, Isabelle GUILLAUMET Nicolas LUTRINGER.

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Délibération N° 2023/12/65

Objet : Remise partielle
exceptionnelle sur les charges
locatives de la SARL
PHARMYCINE

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Virginie PASQUIER pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-29,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L2221-1,

Vu le bail commercial conclu devant notaire le 29 novembre 2022 entre la commune, bailleur, et la SARL PHARMYCINE, preneur, ayant pour objet la cellule sise 7 rue du Tumoy à Mourmelon-le-Grand,

Considérant que ledit bail prévoit dans son paragraphe « Clauses diverses », « Impôts et taxes divers », page 13, la prise en charge par le preneur au prorata du temps d'occupation, de la taxe foncière et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères payées par la commune en qualité de propriétaire,

Considérant que le maire a, sur la base du bail commercial, émis le 6 octobre 2023 un titre de recette de 847 € correspondant au remboursement par le preneur de la totalité desdites taxes assumées par la commune au titre de l'année 2023,

Considérant que, si la SARL PHARMYCINE était juridiquement locataire dès le 1^{er} janvier 2023, il est avéré qu'elle n'a pu entrer en possession des lieux que le 9 mai 2023, d'une part, et qu'elle n'a pu exercer son activité professionnelle qu'à partir du mois de septembre suivant,

Considérant qu'il est jugé opportun, à titre exceptionnel, de ne faire supporter au preneur que la seule quote-part des impôts fonciers correspondant à la période à partir de laquelle il a été en mesure d'exploiter son activité professionnelle,

Considérant dès lors qu'il convient de lui accorder une remise partielle sur les charges locatives constituées du remboursement de la taxe foncière et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, pour un montant de 564,67 € correspondant à la période d'inactivité professionnelle du 1^{er} janvier au 31 août 2023, laissant ainsi à la charge du preneur la somme de 282,33 € correspondant à la période d'activité professionnelle du 1^{er} septembre au 31 décembre 2023,

Entendu le rapport du maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Accorde à la SARL PHARMYCINE une remise partielle exceptionnelle de 564,67 € sur le remboursement de la taxe foncière et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères dues au titre de l'année 2023, laissant ainsi à la charge du preneur la somme de 282,33 €.

A Mourmelon le Grand, le 14 décembre 2023
Extrait certifié conforme,



PASCAL JALOUX
2023.12.16 17:51:11 +0100
Ref:20231215_165403_1-1-O
Signature numérique
Maire de Mourmelon-le-Grand

Pascal JALOUX

Région Grand Est

Département de la Marne

Communauté d'Agglomération
de Châlons



Ville de MOURMELON LE GRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 13 décembre, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire, en vertu de la convocation faite le 6 décembre 2023.

Étaient présents : Jean-Pierre BAUSSART, Florent BORDET, Hervé BOURGERY, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Anne DECORTE, Fabrice GAVROY, Salvatore GRIPPI, Audrey GRZES, Bernard HACHIN, Pascal JALOUX, Michel JOANNES, Christelle LANTENOIS, David LEPINOIS, Martine PANIZO, Virginie PASQUIER, François ROUSSEAU.

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	17
- ayant donné procuration :	4
- votants :	21
- ont voté pour :	21
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

Absents excusés ayant donné procuration

Muriel BABEL-ROCHELLE a donné pouvoir à Virginie PASQUIER.
Sophie BLANC a donné pouvoir à Pascal JALOUX.
Guillaume DORLÉ a donné pouvoir à Christelle LANTENOIS.
Laëtitia TOUILLET a donné pouvoir à Bernard HACHIN.

Étaient absents excusés : Angélique CHAVATTE, Nicolas HAUTIER, Antonio MAGALHAES.

Étaient absents : Bakhta BETTAH, Angélique DUPONT, Frédéric GREBERT, Isabelle GUILLAUMET Nicolas LUTRINGER.

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Délibération N° 2023/12/66

Objet : Acquisition de parcelles auprès de la SCI « Buisson Filot » et abrogation de la délibération n° 2023/10/55 du 11 octobre 2023

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Virginie PASQUIER pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1311-9, L1311-10, R1311-4, L2122-21 et L2241-1,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L1111-1, L1211-1 et L1212-1 alinéa 2,

Vu le code civil,

Vu la délibération n° 2023/10/55 du 11 octobre 2023 décidant l'acquisition des parcelles cadastrées AH 253, AH 254, AH 274, AH 283, AH 284, AH 288, AH 289, AH 308, AH 317, AH 318, AH 319 et AH 320 auprès de la société civile immobilière « Buisson Filot »,

Considérant que la société civile immobilière « Buisson Filot » a aménagé un lotissement portant la même dénomination, et qu'il est jugé opportun pour la commune d'acquérir auprès de ladite société les parcelles constituant l'emprise des voies ouvertes à la circulation publique, à savoir les chaussées, trottoirs et places de stationnement, ainsi que les espaces publics dont les espaces verts, afin d'intégrer ultérieurement tout ou partie de ces parcelles dans le domaine public communal,

Considérant que le prix total d'acquisition des dix parcelles concernées, fixé amiablement à 1 € entre la société civile immobilière « Buisson Filot », propriétaire, et la commune, est une opportunité financière pour cette dernière,

Considérant que la délibération du 11 octobre 2023 susvisée mentionnait par erreur les parcelles cadastrées AH 318 et AH 319 comme devant être acquises par la commune,

Considérant qu'il convient dès lors d'abroger ladite délibération et d'en approuver une nouvelle qui mentionnera les seules parcelles concernées par la rétrocession, à l'exclusion de celles cadastrées AH 318 et AH 319,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Abroge la délibération n° 2023/10/55 du 11 octobre 2023.

Décide d'acquérir pour 1 € les parcelles cadastrées AH 253, AH 254, AH 274, AH 283, AH 284, AH 288, AH 289, AH 308, AH 317 et AH 320, appartenant actuellement à la société civile immobilière « Buisson Filot ».

Autorise le maire à signer l'acte de vente, ainsi que tous actes, pièces et documents nécessaires ou utiles à la cession.

Décide de prendre en charge les frais liés à la vente.

Dit que tout ou partie des parcelles feront l'objet ultérieurement d'un classement dans le domaine public communal, notamment routier, dès que leur acquisition aura été faite et que la commune en sera propriétaire.

A Mourmelon le Grand, le 14 décembre 2023
Extrait certifié conforme,



PASCAL JALOUX
2023.12.16 17:51:19 +0100
Ref:20231215_165602_1-1-O
Signature numérique
Maire de Mourmelon-le-Grand

Pascal JALOUX

Région Grand Est

Département de la Marne

Communauté d'Agglomération
de Châlons



Ville de MOURMELON LE GRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 13 décembre, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire, en vertu de la convocation faite le 6 décembre 2023.

Étaient présents : Jean-Pierre BAUSSART, Florent BORDET, Hervé BOURGERY, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Anne DECORTE, Fabrice GAVROY, Salvatore GRIPPI, Audrey GRZES, Bernard HACHIN, Pascal JALOUX, Michel JOANNES, Christelle LANTENOIS, David LEPINOIS, Martine PANIZO, Virginie PASQUIER, François ROUSSEAU.

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	17
- ayant donné procuration :	4
- votants :	21
- ont voté pour :	21
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

Absents excusés ayant donné procuration

Muriel BABEL-ROCHELLE a donné pouvoir à Virginie PASQUIER.
Sophie BLANC a donné pouvoir à Pascal JALOUX.
Guillaume DORLÉ a donné pouvoir à Christelle LANTENOIS.
Laëtitia TOUILLET a donné pouvoir à Bernard HACHIN.

Étaient absents excusés : Angélique CHAVATTE, Nicolas HAUTIER, Antonio MAGALHAES.

Étaient absents : Bakhta BETTAH, Angélique DUPONT, Frédéric GREBERT, Isabelle GUILLAUMET Nicolas LUTRINGER.

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Délibération N° 2023/12/67

Objet : Acquisition des parcelles
AK 182, AK 183 et AK 188 et
abrogation de la délibération n°
2023/10/56 du 11 octobre 2023

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Virginie PASQUIER pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1311-9, L1311-10, R1311-4, L2122-21 et L2241-1,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L1111-1, L1211-1 et L1212-1 alinéa 2,

Vu le code civil,

Considérant que les parcelles cadastrées AK 182, AK 183 et AK 188 constituent une emprise foncière remarquable, présentant un potentiel d'aménagement urbain incontestable au cœur de l'agglomération mourmelonnaise, alors que la collectivité entend dans le cadre du programme national Petites villes de demain rénover ou développer des secteurs urbains en poursuivant l'objectif, notamment, de favoriser la mise sur le marché locatif ou de l'accession à la propriété des logements adaptés aux militaires et aux personnels civils travaillant pour le ministère de la Défense,

Considérant que la possibilité d'acquérir amiablement lesdites parcelles est une opportunité réelle pour la commune, lui permettant de constituer une réserve foncière dans l'attente d'un projet,

Considérant que le prix d'acquisition doit tenir compte des coûts futurs de création des voies nouvelles et des réseaux, coûts qui, s'ils ne sont pas connus précisément aujourd'hui, sont toutefois certains et peuvent être au moins approchés dans une fourchette de prix dépendante de différentes hypothèses d'aménagement,

Considérant que les deux maisons doivent être démolies, et que le coût de la démolition doit également être pris en compte dans l'équilibre global de l'opération,

Considérant dès lors qu'il apparaît justifié d'acquérir lesdites parcelles à un prix apprécié et négocié avec les propriétaires en-deçà de la valeur vénale estimée par le pôle d'évaluation domaniale dans ses avis en date des 17 et 19 avril 2023 et du 3 octobre 2023,

Considérant que le prix de vente global des trois parcelles a été apprécié par le maire et les propriétaires à 575 000 €, la parcelle cadastrée AK 183 étant négocié à 527 000 €, la parcelle cadastrée AK 182 à 6 235 € et la parcelle cadastrée AK 188 à 41 765 €,

Considérant que l'Office Notarial du Levant, en charge de la rédaction de l'acte authentique de vente, a demandé une nouvelle délibération qui préciserait le prix négocié de chacune des trois parcelles, Considérant qu'il convient dès lors d'abroger la délibération n° 2023/10/56 du 11 octobre 2023 décidant l'acquisition desdites parcelles pour un prix global de 575 000 €, et d'en adopter une nouvelle qui mentionnera le prix de chacune des parcelles, l'ensemble représentant toujours une valeur de 575 000 €,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Abroge la délibération n° 2023/10/56 du 11 octobre 2023.

Décide d'acquérir pour un prix global de 575 000 € les parcelles cadastrées AK 182, AK 183 et AK 188, situées à Mourmelon-le-Grand, le prix de chacune desdites parcelles étant négocié et fixé à :

- 6 235 € pour la parcelle cadastrée AK 182 ;
- 527 000 € pour la parcelle cadastrée AK 183 ;
- 41 765 € pour la parcelle cadastrée AK 188.

Autorise le maire à signer l'acte de vente, ainsi que tous actes, pièces et documents nécessaires ou utiles à la cession.

Décide de prendre en charge les frais liées à la vente.

A Mourmelon le Grand, le 14 décembre 2023
Extrait certifié conforme,



Pascal JALOUX

PASCAL JALOUX
2023.12.16 17:51:17 +0100
Ref:20231215_165603_1-1-O
Signature numérique
Maire de Mourmelon-le-Grand

Région Grand Est

Département de la Marne

Communauté d'Agglomération
de Châlons



Ville de MOURMELON LE GRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 13 décembre, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire, en vertu de la convocation faite le 6 décembre 2023.

Étaient présents : Jean-Pierre BAUSSART, Florent BORDET, Hervé BOURGERY, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Anne DECORTE, Fabrice GAVROY, Salvatore GRIPPI, Audrey GRZES, Bernard HACHIN, Pascal JALOUX, Michel JOANNES, Christelle LANTENOIS, David LEPINOIS, Martine PANIZO (ne participe ni aux débats ni au vote), Virginie PASQUIER, François ROUSSEAU.

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	17
- ayant donné procuration :	4
- votants :	20
- ont voté pour :	20
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

Absents excusés ayant donné procuration

Muriel BABEL-ROCHELLE a donné pouvoir à Virginie PASQUIER.
Sophie BLANC a donné pouvoir à Pascal JALOUX.
Guillaume DORLÉ a donné pouvoir à Christelle LANTENOIS.
Laëtitia TOUILLET a donné pouvoir à Bernard HACHIN.

Étaient absents excusés : Angélique CHAVATTE, Nicolas HAUTIER, Antonio MAGALHAES.

Étaient absents : Bakhta BETTAH, Angélique DUPONT, Frédéric GREBERT, Isabelle GUILLAUMET Nicolas LUTRINGER.

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Délibération N° 2023/12/68

Objet : Acquisition de la parcelle cadastrée AK 271

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Virginie PASQUIER pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1311-9, L1311-10, R1311-4, L2122-21 et L2241-1,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L1111-1, L1211-1 et L1212-1 alinéa 2,

Vu le code civil,

Considérant que l'emprise de la voie publique, rue Saint Martin à Mourmelon-le-Grand, et plus précisément l'emprise du trottoir, s'étend de fait depuis très longtemps sur la parcelle cadastrée AK 271 d'une surface de 102 mètres-carrés,

Considérant la nécessité de régulariser cette situation en procédant à l'acquisition de ladite parcelle, afin de l'intégrer ensuite dans le domaine public communal,

Considérant que le prix d'acquisition de ladite parcelle, fixé amiablement à 1 € entre le maire et les propriétaires indivis, à savoir Mme Annabelle LONCOL, M. Fabrice LONCOL et Mme Martine PANIZO, constitue une opportunité financière pour la commune,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide d'acquérir pour 1 € la parcelle cadastrée AK 271, sise 44 rue Saint Martin à Mourmelon-le-Grand, appartenant en indivision à Mme Annabelle LONCOL, M. Fabrice LONCOL et Mme Martine PANIZO.

Autorise le maire à signer l'acte de vente, ainsi que tous actes, pièces et documents nécessaires ou utiles à la cession.

Décide de prendre en charge les frais liés à la vente.

Dit que la parcelle fera l'objet ultérieurement d'un classement dans le domaine public communal, dès que son acquisition aura été faite et que la commune en sera propriétaire.

A Mourmelon le Grand, le 14 décembre 2023
Extrait certifié conforme,



PASCAL JALOUX
2023.12.19 21:43:55 +0100
Ref:20231219_165002_1-1-O
Signature numérique
Maire de Mourmelon-le-Grand

Pascal JALOUX

Région Grand Est

Département de la Marne

Communauté d'Agglomération
de Châlons



Ville de MOURMELON LE GRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 13 décembre, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire, en vertu de la convocation faite le 6 décembre 2023.

Étaient présents : Jean-Pierre BAUSSART, Florent BORDET, Hervé BOURGERY, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Anne DECORTE, Fabrice GAVROY, Salvatore GRIPPI, Audrey GRZES, Bernard HACHIN, Pascal JALOUX, Michel JOANNES, Christelle LANTENOIS, David LEPINOIS, Martine PANIZO, Virginie PASQUIER, François ROUSSEAU.

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	17
- ayant donné procuration :	4
- votants :	21
- ont voté pour :	21
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

Absents excusés ayant donné procuration

Muriel BABEL-ROCHELLE a donné pouvoir à Virginie PASQUIER.
Sophie BLANC a donné pouvoir à Pascal JALOUX.
Guillaume DORLÉ a donné pouvoir à Christelle LANTENOIS.
Laëtitia TOUILLET a donné pouvoir à Bernard HACHIN.

Étaient absents excusés : Angélique CHAVATTE, Nicolas HAUTIER, Antonio MAGALHAES.

Étaient absents : Bakhta BETTAH, Angélique DUPONT, Frédéric GREBERT, Isabelle GUILLAUMET Nicolas LUTRINGER.

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Délibération N° 2023/12/69

Objet : Prise en charge financière de séances War On Screen au profit d'établissements d'enseignement de Mourmelon-le-Grand

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Virginie PASQUIER pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que War On Screen, créé en 2013 par la Comète, Scène Nationale de Châlons-en-Champagne, est un festival international de cinéma dédié aux représentations des conflits réels et imaginaires, qui se tient chaque année au début du mois d'octobre,

Considérant que depuis 2018, la ville de Mourmelon-le-Grand accueille des projections de ce festival dans l'auditorium de la mairie ou au Centre culturel Napoléon III,

Considérant que du 2 au 8 octobre 2023, les élèves du collège et des écoles maternelles et élémentaires de Mourmelon-le-Grand ont pu assister à des projections au tarif unique de 3,50 € par élève,

Considérant l'intérêt pédagogique de ces projections tant pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires que pour ceux du collège, et le souci de la commune de leur faciliter l'accès à cet événement culturel,

Considérant la proposition de la commune faite aux établissements d'enseignement du premier degré et au collège de prendre en charge financièrement le prix d'entrée aux séances de cinéma pour chacun des élèves, d'une part, et de demander aux coopératives scolaires concernées et au collège, en contrepartie, une participation d'un euro pour chacun d'entre eux, d'autre part,

Considérant qu'au regard des effectifs ayant assisté aux séances de cinéma, la prise en charge financière est de 2 047,50 € et la participation reversée par les coopératives scolaires et le collège, de 585 €,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Prend en charge financièrement les séances de War On Screen organisées à Mourmelon-le-Grand pour les élèves des établissements d'enseignement des premier et second degrés suivants, et

facturées par la Comète, Scène Nationale de Châlons-en-Champagne, à hauteur de 3,50 € par élève, soit 2 047,50 € :

Etablissements scolaires	Effectifs	Prix unitaire (€)	Total (€)
Maternelle Terme Hilaire	108	3,50	378
Elémentaire Terme Hilaire	147	3,50	514,50
Maternelle St Exupéry	78	3,50	273
Elémentaire St Exupéry	160	3,50	560
Collège Henri Guillaumet	92	3,50	322
Total	585		2 047,50

Demande une participation d'un euro par élève à chacune des coopératives scolaires des établissements d'enseignement du premier degré concernés, ainsi qu'au collège, soit un montant total de 585 €, sur les bases suivantes :

Etablissements scolaires	Effectifs	Prix unitaire (€)	Total (€)
Maternelle Terme Hilaire	108	1	108
Elémentaire Terme Hilaire	147	1	147
Maternelle St Exupéry	78	1	78
Elémentaire St Exupéry	160	1	160
Collège Henri Guillaumet	92	1	92
Total	585		585

Dit que le maire procédera à l'ordonnancement des dépenses et recettes afférentes à ces prises en charge financières et à ces participations.

A Mourmelon le Grand, le 14 décembre 2023
Extrait certifié conforme,



Pascal JALOUX

PASCAL JALOUX
2023.12.16 17:51:21 +0100
Ref:20231215_165801_1-1-O
Signature numérique
Maire de Mourmelon-le-Grand

Région Grand Est

Département de la Marne

Communauté d'Agglomération
de Châlons



Ville de MOURMELON LE GRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 13 décembre, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire, en vertu de la convocation faite le 6 décembre 2023.

Étaient présents : Jean-Pierre BAUSSART, Florent BORDET, Hervé BOURGERY, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Anne DECORTE, Fabrice GAVROY, Salvatore GRIPPI, Audrey GRZES, Bernard HACHIN, Pascal JALOUX, Michel JOANNES, Christelle LANTENOIS, David LEPINOIS, Martine PANIZO, Virginie PASQUIER, François ROUSSEAU.

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	17
- ayant donné procuration :	4
- votants :	21
- ont voté pour :	21
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

Absents excusés ayant donné procuration

Muriel BABEL-ROCHELLE a donné pouvoir à Virginie PASQUIER.
Sophie BLANC a donné pouvoir à Pascal JALOUX.
Guillaume DORLÉ a donné pouvoir à Christelle LANTENOIS.
Laëtitia TOUILLET a donné pouvoir à Bernard HACHIN.

Étaient absents excusés : Angélique CHAVATTE, Nicolas HAUTIER, Antonio MAGALHAES.

Étaient absents : Bakhta BETTAH, Angélique DUPONT, Frédéric GREBERT, Isabelle GUILLAUMET Nicolas LUTRINGER.

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Délibération N° 2023/12/70

Objet : Subvention
exceptionnelle à l'association
Mourmelon Tennis de Table

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Virginie PASQUIER pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement d'attribution des subventions exceptionnelles sportives, approuvé par délibération n° 83/10/2020 du 3 novembre 2020,

Vu l'avis favorable de la commission du sport en date du 4 octobre 2023,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Attribue une subvention exceptionnelle de 660 € à l'association Mourmelon Tennis de Table, pour l'achat de deux tables de ping-pong.

A Mourmelon le Grand, le 14 décembre 2023
Extrait certifié conforme,

Pascal JALOUX

PASCAL JALOUX
2023.12.16 17:51:07 +0100
Ref:20231215_165802_1-1-O
Signature numérique
Maire de Mourmelon-le-Grand

Région Grand Est

Département de la Marne

Communauté d'Agglomération
de Châlons



Ville de MOURMELON LE GRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 13 décembre, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire, en vertu de la convocation faite le 6 décembre 2023.

Étaient présents : Jean-Pierre BAUSSART, Florent BORDET, Hervé BOURGERY, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Anne DECORTE, Fabrice GAVROY, Salvatore GRIPPI, Audrey GRZES, Bernard HACHIN, Pascal JALOUX, Michel JOANNES, Christelle LANTENOIS, David LEPINOIS, Martine PANIZO, Virginie PASQUIER, François ROUSSEAU.

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	17
- ayant donné procuration :	4
- votants :	21
- ont voté pour :	21
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

Absents excusés ayant donné procuration

Muriel BABEL-ROCHELLE a donné pouvoir à Virginie PASQUIER.
Sophie BLANC a donné pouvoir à Pascal JALOUX.
Guillaume DORLÉ a donné pouvoir à Christelle LANTENOIS.
Laëtitia TOUILLET a donné pouvoir à Bernard HACHIN.

Étaient absents excusés : Angélique CHAVATTE, Nicolas HAUTIER, Antonio MAGALHAES.

Étaient absents : Bakhta BETTAH, Angélique DUPONT, Frédéric GREBERT, Isabelle GUILLAUMET Nicolas LUTRINGER.

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Délibération N° 2023/12/71

Objet : Convention attributive d'une subvention d'investissement pour la démolition d'immeubles situés rue du Général Gouraud

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Virginie PASQUIER pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n° 2021/06/31 du 10 juin 2021 approuvant la convention d'adhésion au programme Petites villes de demain,
Vu la convention d'adhésion au programme Petites villes de demain en date du 15 juin 2021,
Vu la délibération n° 2022/11/51 du 22 novembre 2022 approuvant la convention-cadre Petites villes de demain,
Vu la convention-cadre Petites villes de demain valant opération de revitalisation de territoire en date du 20 mars 2023,
Considérant le projet de démolition d'immeubles situés 15, 18 et 19 rue du Général Gouraud à Mourmelon-le-Grand,
Considérant la candidature de la ville de Mourmelon-le-Grand déposée le 11 juillet 2023 au titre du fonds d'accélération de la transition écologique, dit « fonds vert », mesure « recyclage foncier »,
Considérant le courrier de la préfecture de la Marne du 18 octobre 2023 accordant une subvention de 70 391,90 € au titre des crédits du « fonds vert », pour la réalisation du projet susmentionné,
Vu le projet de convention attributive de subvention d'investissement relative à l'opération de démolition d'immeubles situés rue du Général Gouraud,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve la convention attributive de subvention d'investissement relative à l'opération de démolition d'immeubles situés rue du Général Gouraud, annexée à la présente délibération.

Autorise le maire à la signer.

A Mourmelon le Grand, le 14 décembre 2023
Extrait certifié conforme,



PASCAL JALOUX
2023.12.16 17:51:09 +0100
Ref:20231215_170002_1-1-O
Signature numérique
Maire de Mourmelon-le-Grand

Pascal JALOUX

**CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT
relative à l'opération de démolition d'immeubles situés rue du Général Gouraud à
Mourmelon-le-Grand**

Dossier n°DS : 13245611

N° de l'engagement juridique :

Entre

L'État, représenté par la préfète de la région Grand Est, ci-après dénommé l'État

D'une part,

Et,

La commune de Mourmelon-le-Grand

Représentée par son maire, Monsieur Pascal JALOUX

Statut juridique : Collectivité territoriale

Coordonnées : 4 rue du Maréchal Joffre - 51400 MOURMELON-LE-GRAND

SIRET n°215 103 615 00138

ci-après dénommé le porteur de projet,

D'autre part,

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales ;
- le Code de l'urbanisme ;
- la loi n°2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 modifiée ;
- le décret n° 2022-1736 du 30 décembre 2022 pris en application de l'article 44 de la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances au titre de la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 ;
- le décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement ;
- le cahier d'accompagnement de la mesure recyclage foncier du fonds vert ;
- la demande de subvention du porteur de projet déposée sur la plateforme « Démarches simplifiées » en date du 11 juillet 2023 sous la référence n°13245611 ;
- la décision du préfet de région en date du 11/10/2023.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Le fonds d'accélération de la transition écologique, également appelé « fonds vert », est un dispositif inédit pour accélérer la transition écologique dans les territoires. Doté de 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés aux préfets, il est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie. L'axe 3 « Améliorer le cadre de vie » contient une mesure spécifique sur le recyclage des friches qui vient prolonger le fonds régional mis en place dans le cadre du plan France relance en 2021 et 2022. Ce fonds finance la reconversion de friches polluées issues d'anciens sites industriels ICPE ou miniers, et les projets de recyclage foncier de friches. Il s'adresse aux projets d'aménagement dont les bilans économiques restent déficitaires après prise en compte de toutes les autres subventions publiques, et malgré la recherche et l'optimisation de tous les autres leviers d'équilibre. Il n'a donc pas vocation à se substituer aux financements existants mais à les compléter pour permettre la réalisation effective des projets.

En tout état de cause et afin d'être éligibles, les projets devront être suffisamment matures afin de permettre le solde des crédits du fonds d'ici fin 2026. La mesure Recyclage foncier du fonds vert est entièrement territorialisée et pilotée par les préfets de région, à partir d'un cahier national d'accompagnement des porteurs de projet et des services instructeurs.

La reconquête des friches constitue un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires pour répondre aux objectifs croisés de maîtrise de l'étalement urbain, de revitalisation urbaine et, par conséquent, de limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Article 1 – Objet

La présente convention a pour objet de fixer les conditions, notamment financières, dans lesquelles le porteur de projet procède à la démolition d'immeubles rue du Général Gouraud à Mourmelon-le-Grand dans le but d'un projet de développement de cellules commerciales et de logements locatifs (ci-après désigné « le projet »), identifié dans le cadre du programme national Petites Villes de Demain, ainsi que les modalités selon lesquelles l'État apporte son concours financier à la réalisation de ce projet, au titre du programme Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (« fonds vert »).

Article 2 – Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de la notification au porteur de projet. Elle prendra fin au parfait achèvement du projet global.

Article 3 – Description du projet et délais de réalisation

3.1. Description du projet

Le porteur de projet s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées en préambule, le projet décrit ci-après :

Description de la friche :

Immeubles situés aux 15-19 et 18 rue du Général Gouraud à Mourmelon-le-Grand, représentant une superficie de 163m², 759m² et 392m².

Description succincte du projet :

Le plan de localisation est précisé en annexe 1.

3.2. Délai de réalisation

Le projet est au stade suivant : Travaux en cours.

Le calendrier prévisionnel des actions subventionnées est précisé à l'article 4.3 de la présente convention.

La date de livraison prévisionnelle de l'opération globale est prévue le 15 juin 2024. [Il s'agit de l'opération globale qui peut aller au-delà de 2026]

Conformément au cahier d'accompagnement national de la mesure recyclage foncier du fonds vert, les actions financées par le fonds vert dans le cadre de la présente convention doivent être soldées dans un délai permettant le paiement des factures au plus tard le 31 décembre 2026.

Le projet subventionné doit avoir reçu un commencement d'exécution dans un **délai de deux ans à compter de la date de la notification de la présente décision**. Si aucun début d'exécution n'est opéré dans ce délai, la convention est caduque (cf. art. 11 du décret de 2018 précité).

Article 4 – Financement du projet

4.1. Bilan économique global de l'opération d'aménagement

Le coût global de l'opération s'élève à 324 495,00 euros hors taxes pour un total de recettes et de subventions de 176 783,00 euros hors taxes.

Le bilan d'opération, avant intervention du fonds vert (mesure recyclage foncier), fait apparaître un déficit global d'opération qui s'élève à 82 813,00 euros.

Un bilan financier prévisionnel est joint en annexe 2 à la présente convention.

4.2. Engagements financiers de l'État

Pour la réalisation du projet, l'État apporte une contribution sous la forme d'une subvention fixée à la somme de **70 391,90 € (soit 85% du déficit)**. Ce montant constitue la limite maximale de l'engagement ferme de l'État.

Dans la mesure où le déficit de l'opération d'aménagement hors intervention du fonds vert (mesure recyclage foncier) serait inférieur – au moment du solde de la convention et à la clôture de l'opération globale – au montant de la subvention indiqué au présent article, la subvention allouée serait recalculée à la baisse dans la limite du déficit effectivement constaté.

Au cas où le déficit de l'opération d'aménagement serait supérieur – au moment du solde de la convention et à la clôture de l'opération globale – au montant prévisionnel indiqué à l'article 4.1, le montant de la subvention du fonds friches France Nation Verte ne pourra pas être révisé à la hausse.

4.3. Dépenses couvertes par la subvention

Cette subvention permettra de réaliser de façon prioritaire des **dépenses relatives à l'action de recyclage foncier** au sein de l'opération globale d'aménagement. La subvention sera affectée aux **actions suivantes** :

Poste de dépense 1 : Travaux de démolition, dépollution (dont désamiantage, retrait de plomb), frais de remise en état et sécurisation

- Travaux de démolition, dépollution (dont désamiantage, retrait de plomb), frais de remise en état et sécurisation
- montant prévisionnel : 234 495 €

4.4. Échéancier prévisionnel des appels de fonds

Année	2023 (y compris l'avance de 30 % le cas échéant)	2024	2025	2026	TOTAL de la subvention
Montant (€ HT) pour le porteur de projet	21 117,57 €	49 274,33 €			70 391,90 €

Article 5 – Modalités de versement de la subvention au porteur de projet

5.1. Imputation budgétaire

La subvention mentionnée à l'article précédent relève des crédits budgétaires ouverts sur le programme 380 « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires » (« fonds vert »). À titre indicatif et non contractuel, pour l'État, les imputations budgétaires seront les suivantes :

Domaine fonctionnel	Centre financier	Centre de coût	Code d'activité	Localisation interministérielle (N44 suivi du N° code INSEE - commune du lieu du projet)
0380-03-02	0380-ACAL-DR57	DDTT051051	38003020101	N44-51388

Axe ministériel 2 : 13245611

5.2. Modalités de versement de la subvention

5.2.1. Avance

Une avance correspondant à 30% de la subvention attendue sera versée sur simple demande par courrier du porteur de projet accompagnée d'une pièce justifiant le commencement d'exécution du projet (acte juridique passé pour la réalisation du projet ou déclaration sur l'honneur attestant du commencement d'exécution).

5.2.2. Acompte

Des acomptes peuvent être versés au fur et à mesure de l'avancement du projet sans pouvoir excéder 80 % du montant maximum de la subvention, sur production, par le porteur de projet, pour chaque appel de fonds, des pièces justificatives suivantes :

- un courrier de demande de paiement signé et daté ;
- un état récapitulatif des factures (selon modèle en annexe 3) objets de l'acompte daté et certifié exact par le comptable public assignataire des dépenses du porteur de projet ou par son représentant. Il porte la mention « service fait » et atteste que l'ensemble des dépenses présentées fait partie de la dépense subventionnable. Cet état récapitulatif détaillé des dépenses fléchées devra être en cohérence avec le bilan d'opération porté en annexe 2 ;
- un bilan actualisé de l'opération au vu de l'exécution réelle, sur le même modèle que celui porté en annexe 2.

Le montant de l'avance sera déduit du montant du premier acompte demandé.

5.2.3. Solde

Le solde de la subvention sera liquidé conformément aux délais de réalisation du programme précisé à l'article 3.2. et versé, sur présentation des pièces justificatives suivantes :

- un courrier de demande de paiement signé et daté ;
- un état récapitulatif des factures (selon modèle en annexe 3) objets de l'acompte daté et certifié exact par le comptable public assignataire des dépenses du porteur de projet ou par son représentant. Il porte la mention « service fait » et atteste que l'ensemble des dépenses présentées fait partie de la dépense subventionnable. Cet état récapitulatif détaillé des dépenses fléchées devra être en cohérence avec le bilan d'opération porté en annexe 2 ;
- un bilan actualisé de l'opération au vu de l'exécution réelle, sur le même modèle que celui porté en annexe 2 ;
- un rapport d'exécution de l'action de recyclage foncier et une note récapitulative présentant l'avancement de l'opération d'aménagement globale accompagnée de photos et précisant les résultats obtenus en matière d'exemplarité écologique ;

Le versement de la subvention sera effectué sur justification de la réalisation des dépenses fléchées et de la conformité au projet visé dans la présente convention et ses annexes.

5.2.4. Clôture de l'opération globale

À l'échéance de la convention correspondant à la clôture de l'opération globale, le porteur de projet s'engage à en informer l'État et à fournir les pièces permettant, le cas échéant, de recalculer la subvention définitive conformément à l'article 4.2 :

- décompte général et définitif des actions réalisées ;
- certificat d'achèvement du projet et un certificat de conformité des travaux ;
- rapport d'exécution de l'action de recyclage foncier accompagné de photos et précisant les résultats obtenus en matière d'exemplarité écologique ;
- bilan actualisé de l'opération au vu de l'exécution réelle, sur le même modèle que celui porté en annexe 2.

À la clôture de l'opération, le bénéficiaire s'engage à reverser à l'État, le cas échéant, le trop-perçu.

5.3. Facturation

Les versements font l'objet de demandes de paiement (avance, acompte ou solde) transmises par le porteur de projet, par voie dématérialisée à l'adresse suivante Direction Départementale des Territoires (Service Connaissances et Territoires SCT) / ddt-sct@marne.gouv.fr accompagnées des pièces justificatives mentionnées au sein des articles 5.1.1 à 5.1.4 et adressées au format « pdf ».

Le courrier de demande de paiement signé doit préciser a minima les informations suivantes :

- l'objet de la demande ;
- la date ;
- le numéro du dossier sur plateforme Démarches simplifiées ;
- le numéro d'engagement juridique ;
- le montant de la subvention ;
- le montant de l'avance, acompte ou solde demandé ;
- les montants déjà appelés lors des acomptes précédents ;

L'administration se libère des sommes dues au titre de la présente Convention, par virement administratif sur le compte ouvert sous les coordonnées suivantes :

Banque de France
1, Rue la Vrillière
75001 PARIS

TRESORERIE
DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE
5 RUE DE LA CHARRIERE
51036 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX

Relevé d'Identité Bancaire (RIB) 053

RIB : 30001 00277 D5110000000 29
IBAN : FR74 3000 1002 77D5 1100 0000 029
BIC : BDFEFRPPCCT

5.4. Domiciliation des services financiers et des services techniques

La domiciliation des parties pour la gestion des flux financiers est précisée ci-après :

	Service administratif		
	Nom du service	Adresse	N° téléphone
Service de l'État en charge du suivi financier et technique	DDT Service Connaissances et Territoires	40 Bd Anatole France, CS 60554, 51037 Châlons-en-Champagne cedex	03 26 70 82 25 ddt-sct@marne.gouv.fr
Porteur de projet : Service Commande publique - Comptabilité	Service Commande publique Comptabilité	4 rue du Maréchal Joffre, CS 40021, 51400 Mourmelon-le-Grand	03 26 66 47 25 aurore.collin@ville-demourmelonlegrand.fr>
Porteur de projet : Services techniques	Services techniques	4 rue du Maréchal Joffre, CS 40021, 51400 Mourmelon-le-Grand	03.26.66.79.47 vincent.wartelle@ville-demourmelonlegrand.fr

Article 6 – Suivi du projet

Le porteur de projet s'engage à informer régulièrement les services de l'État de l'avancement du projet et à transmettre un bilan semestriel d'exécution.

En particulier, l'État devra être informé de la tenue des comités de suivi (techniques et de pilotage) relatifs au projet, et pourra y participer.

Article 7 – Publicité et communication

Le porteur de projet doit mentionner la participation financière de l'État au titre du « Fonds vert – France nation verte » à cette opération. Il devra en faire état, de manière suffisamment lisible, sur l'ensemble des documents établis (plaquettes, invitations, supports audiovisuels, sites internet ou autres) et lors des manifestations valorisant l'objet du financement.

Les logos du Fonds vert et de « France nation verte » doivent être affichés sur tous les documents de communication et en annonce des travaux (panneaux de chantiers en particulier).

Le porteur de projet s'engage par ailleurs à associer les services de l'État à l'organisation de toute manifestation publique de communication relative au projet.

Article 8 – Modification de la convention

Le porteur de projet veille à ce que son plan de financement permette la réalisation effective du projet objet de la présente convention, dans les conditions que prévoit celle-ci, tant pour le calendrier de réalisation que pour le niveau de qualité.

Le porteur de projet signale, dans les meilleurs délais, aux services de l'État tout retard ou dégradation significatifs constatés dans le déroulement du projet notamment en cas de modification de la programmation urbaine et de la diminution des ambitions en matière d'exemplarité écologique. Il précise le nouveau terme envisagé de réalisation du projet.

Au vu de ces modifications, en cas d'inexécution ou d'exécution partielle du programme, ou en cas de non-respect des règles de compatibilité avec des fonds européens, l'État se réserve le droit de prononcer de plein droit la résiliation de la convention en mettant en œuvre dans les conditions prévues à l'article 10 la procédure de reversement des sommes indûment perçues. Dans le cas contraire, les modifications font l'objet d'un avenant à la présente convention.

Celui-ci précise les éléments modifiés sans que ceux-ci puissent conduire à remettre en cause substantiellement les objectifs et principes généraux de la convention définis à l'article 1er.

Article 9 – Résiliation de la convention

Les parties s'entendent pour résilier la présente convention dans les cas suivants :

- Incapacité pour le porteur de projet d'exécuter ou de faire exécuter tout ou partie des opérations objets de la présente convention, conduisant à leur suspension ou leur arrêt définitif ;
- Non-respect par le porteur de projet de ses obligations d'information de l'État ;
- Affectation des subventions financières de l'État à des fins autres que celles prévues par la présente convention.

Outre les cas de résiliation prévus ci-dessus, et en dehors de toute faute de l'autre partie, l'État peut décider de mettre un terme à la présente convention afin notamment de prendre en considération les circonstances suivantes :

- Changement juridique, financier, technique, d'organisation ou de contrôle du porteur de projet susceptible d'affecter la convention de manière substantielle ou de remettre en cause la décision d'octroi de la subvention.

Cette résiliation sera exécutoire à la date de signature de la décision de résiliation par les parties à la présente convention.

Dans ce délai et pour tous les cas de résiliation, le porteur de projet établira, pour la part des opérations réalisées, un état de clôture au stade de réalisation de l'opération.

Les sommes perçues par le porteur de projet qui n'auraient pas été utilisées ou qui l'auraient été à des fins autres que celles en objet de la présente convention, devront être reversées à l'administration selon les modalités exposées à l'article 10 ci-après.

Dans les autres cas, le porteur de projet sera payé au prorata des dépenses engagées à la date d'effet de résiliation telles que mentionnées dans l'état de clôture.

Article 10 – Modalités de reversement

Outre les cas mentionnés dans l'article 9, l'autorité compétente exige le reversement total ou partiel de la subvention versée dans les cas suivants :

1° Si elle a connaissance ou qu'elle constate un dépassement du montant des aides publiques perçues ;

2° Le cas échéant, si le projet n'est pas réalisé au terme du délai prévisionnel d'achèvement de l'opération mentionné dans la décision attributive éventuellement modifiée ou si le porteur de projet n'a pas respecté les obligations.

Dans les trente (30) jours consécutifs à la validation de l'état de clôture, le bénéficiaire se libérera spontanément par tous les moyens à sa convenance des sommes dues à l'administration dans les cas exposés à l'article précédent.

L'inertie du porteur de projet à l'expiration de ce délai conduira l'administration à confier le recouvrement desdites sommes aux services de la Direction Générale des Finances Publiques, qui émettront un titre de recettes à l'encontre du débiteur précisant les termes du règlement.

Article 11 – Loi applicable, règlement des litiges et juridiction complète

La présente convention est régie par le droit français.

Les parties s'engagent à tenter de résoudre à l'amiable toute contestation qui trouverait son origine dans l'interprétation ou dans l'exécution des clauses de la présente convention.

En cas de désaccord persistant, le litige sera porté par la partie la plus diligente devant le Tribunal Administratif territorialement compétent.

Article 12 – Pièces constitutives

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux détenus par l'administration et le porteur de projet. Elle est constituée du présent document, de ses annexes, de ses éventuels futurs avenants et de leurs annexes.

Sont annexés à la présente convention :

Annexe 1 : la localisation du projet ;

Annexe 2 : le bilan global de l'opération.

Annexe 3 : modèle de tableau récapitulatif des dépenses

Fait à Strasbourg, le

Pour l'État
La préfète de région
Josiane CHAVALIER

Le porteur de projet
Maire de Mourmelon-le-Grand
Pascal JALOUX

Pour l'État
Le préfet de département
Henri PREVOST

ANNEXE 1

Localisation du projet : adresse, périmètre de la friche, périmètre du projet objet de la subvention (si différent du périmètre de la friche), périmètre du projet global (si le projet objet de la présente subvention s'inscrit dans une opération d'aménagement plus globale)

- 15 rue du Général Gouraud (Parcelle AI 153).
- 18 rue du Général Gouraud (Parcelle AK 430).
- 19 rue du Général Gouraud (Parcelle AI 152).

Plan de localisation :



ANNEXE 2

Voir plan de financement déposé dans « démarches simplifiées ».

ANNEXE 3

Tableau récapitulatif des dépenses à transmettre par le porteur en dématérialisé pour les demandes d'acompte et de solde.

Région Grand Est

Département de la Marne

Communauté d'Agglomération
de Châlons



Ville de MOURMELON LE GRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 13 décembre, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire, en vertu de la convocation faite le 6 décembre 2023.

Étaient présents : Jean-Pierre BAUSSART, Florent BORDET, Hervé BOURGERY, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Anne DECORTE, Fabrice GAVROY, Salvatore GRIPPI, Audrey GRZES, Bernard HACHIN, Pascal JALOUX, Michel JOANNES, Christelle LANTENOIS, David LEPINOIS, Martine PANIZO, Virginie PASQUIER, François ROUSSEAU.

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	17
- ayant donné procuration :	4
- votants :	21
- ont voté pour :	21
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

Absents excusés ayant donné procuration

Muriel BABEL-ROCHELLE a donné pouvoir à Virginie PASQUIER.
Sophie BLANC a donné pouvoir à Pascal JALOUX.
Guillaume DORLÉ a donné pouvoir à Christelle LANTENOIS.
Laëtitia TOUILLET a donné pouvoir à Bernard HACHIN.

Étaient absents excusés : Angélique CHAVATTE, Nicolas HAUTIER, Antonio MAGALHAES.

Étaient absents : Bakhta BETTAH, Angélique DUPONT, Frédéric GREBERT, Isabelle GUILLAUMET Nicolas LUTRINGER.

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Délibération N° 2023/12/72

Objet : Débat sur le rapport d'observations définitives de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Virginie PASQUIER pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le code des juridictions financières, et notamment son article L243-8,

Vu le rapport d'observations définitives de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne pour les exercices 2017 et suivants, délibéré le 15 mai 2023 par la Chambre régionale des comptes du Grand Est, Entendu les principaux éléments relevés par le maire,

Le conseil municipal :

Prend acte du débat qui a eu lieu au conseil municipal sur le rapport d'observations définitives de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne pour les exercices 2017 et suivants, délibéré le 15 mai 2023 par la Chambre régionale des comptes du Grand Est.

A Mourmelon le Grand, le 14 décembre 2023
Extrait certifié conforme,

Pascal JALOUX

PASCAL JALOUX
2023.12.19 21:43:53 +0100
Ref:20231219_165201_1-1-O
Signature numérique
Maire de Mourmelon-le-Grand